



retraites p. 3

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



chômage p. 11

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré – numéro 795 du 7 mars 2020



L'édito

Parlons plus fort !

Très solennellement, le ministre de l'Éducation a annoncé le lancement d'une grande consultation des professeurs. En même temps, se tiennent des réunions où l'on est censé discuter de la revalorisation des rémunérations. Les professeurs auront, aux dires de J.-M. Blanquer, la possibilité d'exprimer leurs attentes sur l'évolution de leur métier, « leur ressenti, leurs préconisations, leurs idées, leurs volontés ». Pas un mot ni une pensée pour les autres membres de l'équipe éducative qui remplissent sans doute des missions invisibles...

On pourra renseigner cette enquête, « anonyme » et « confidentielle » jusqu'au 17 mars, que l'on soit professeur ou pas, puisque quiconque peut répondre aux questions.

Quels sont les objectifs réellement poursuivis par le ministre ? A-t-on besoin d'une consultation pour mesurer les tensions que suscitent des réformes qui mettent à mal le travail des personnels et celui des élèves, des conditions de travail de plus en plus difficiles, des pressions de plus en plus fortes ? La situation salariale des enseignants ne fait-elle pas, grâce au SNES-FSU, l'objet de l'attention des médias ? Si le ministre a besoin d'indicateurs, l'enquête réalisée l'automne dernier par le SNES-FSU donnait quelques chiffres édifiants. Les atterrissements sur le dossier de la revalorisation, la volonté de ne passer que par des primes différenciées éclairent les finalités du questionnaire : permettre au ministre de communiquer sur l'acceptation du « mérite », du « travailler plus pour gagner plus ». Eh bien, Monsieur le Ministre, les professeurs vont s'exprimer... sur les réformes, leurs conditions de travail, tous



sujets que la consultation n'envisage pas. Les écouteriez-vous ? ■

Frédérique Rolet, secrétaire générale

dans l'action !

Réponses aux passages en force



L'un des leviers du gouvernement pour imposer ses lubies contre la majorité des citoyens, c'est le calendrier, la réduction du temps du débat, la contrainte, la pression, et parfois, la répression. Les analyses et les actions du SNES-FSU s'inscrivent dans la durée : prévenir et argumenter pour donner à toutes et tous, collectivement, les moyens de comprendre et de se défendre.

Attaques et profonds bouleversements de notre système solidaire et éducatif, les réponses doivent être fortes et bien pesées.

Dans ces temps troublés où l'épidémie de coronavirus occupe l'espace médiatique et inquiète la population, émerge plus que jamais la nécessité de prévenir et d'informer. C'est la ligne suivie par le SNES-FSU sur tous les sujets qui concernent le système éducatif et ses personnels. Face à un ministre qui excelle dans la maîtrise de la langue de bois et le déni des réalités, qui nous accuse de cultiver l'angoisse, le SNES-FSU a fait la lumière, afin de donner aux personnels les moyens d'un avis éclairé.

Ainsi le simulateur mis à disposition des personnels et construit en fonction des éléments alors connus sur le projet de réforme des retraites a-t-il permis à chacun de mesurer la baisse programmée de sa future pension, et, partant, le changement radical de modèle social qui se profilait.

Ainsi, concernant la réforme du lycée et du baccalauréat, toutes les alertes, analyses et propositions du SNES-FSU, balayées d'un revers de main par le ministre, ont-elles fait cruellement ressentir aujourd'hui les carences et problèmes de la réforme.

Fait assez rare, qui mérite d'être souligné, l'inspection générale dresse aussi un constat sévère sur la mise en œuvre de la réforme Blanquer.

Longueur de temps

Le travail patient du SNES-FSU de recueil des informations, de mobilisa-

tion a permis de faire la vérité sur le caractère pseudo-national des E3C, les problèmes de métier et d'organisation posés dans les établissements.

Si l'opinion est désormais particulièrement sensible aux questions d'égalité, c'est aussi le fruit des campagnes menées. Il serait grand temps que le gouvernement, au lieu de bafouer la parole syndicale, entende ce qui est dit et le prenne en compte.

Mais, au contraire, plus l'exécutif est en proie au discrédit et se coupe de la majorité des citoyens, plus il cherche à étouffer la contestation, en répliquant par l'autoritarisme. Le 49-3 et la répression risquent d'être les marqueurs du mandat d'E. Macron. Bien sombre bilan.

Les syndicats, eux, demeureront aux côtés des salariés, quelles que soient les tentatives faites pour les marginaliser...

L'attaque pitoyable contre les représentants des personnels de la Fonction publique dans les commissions paritaires, conçue comme une arme de guerre contre les syndicats, notamment ceux majoritaires, n'a pas empêché les demandeurs de mutation de se tourner vers les militants du SNES-FSU, connus pour leur expertise et leur connaissance du terrain.

Le travail d'éclairage, de débat avec la profession, les campagnes d'opinion comme celle sur la revalorisation, la construction des mobilisations, sur tous les sujets le SNES-FSU a été présent et entend bien le rester. ■

Frédérique Rolet

Donner aux personnels les moyens d'un avis éclairé

VERS LA MANIFESTATION INTERPROFESSIONNELLE DU 31 MARS



UN MOIS DANS L'ACTION

RETRAITE À POINTS, BAC BLANQUER, SALAIRES



L'agenda du SNES-FSU

instances

- **Le 17 mars → CA**
Réunion de la Commission administrative nationale du SNES-FSU.
- **Les 24 et 25 mars → CDFN**
Réunion du Comité délibératif fédéral national de la FSU.
- **Les 25 et jeudi 26 mars → CPE**
Réunion du Collectif national.

audiences et groupes de travail

- **Le 10 mars → AEFÉ**
Groupe de travail sur les Instituts régionaux de formation.
- **Le 11 mars → Lycée**
Réunion du comité de suivi de la réforme du lycée et du bac. Au programme, les E3C-2, les programmes et le grand oral.
- **Le 18 mars → Réforme des instances**
Réunion bilatérale avec le Secrétariat général du MEN sur la réforme des Conseil académique de l'EN (CAEN) et Conseil départemental de l'EN (CDEN).

stages et colloques

- **Les 9 et 10 mars → Retraités**
Stage sur les services publics de proximité
- **Les 10 et 12 mars → Collège**
Stages académiques à Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni et Saint-Étienne
- **Les 1^{er} et 2 avril → Collège**
Stage : Enseigner au collège, un défi au quotidien : bilan de la réforme du collège par la mise en œuvre de programmes, AP, EPI, parcours... Malaise enseignant en collège quelles causes ? Quels remèdes ? Avec Anne Barrère, Inclusion et souffrance professionnelle (dilemmes professionnels, injonctions contradictoires...) – Les conditions d'une inclusion réussie.

paritarisme

- **À partir du 4 mars → Mutations inter**
Recours contre les décisions de mutations défavorables. Contacter le SNES-FSU (voir page 9).

- **Le 12 mars → Agrégés**
Réunion de la CAPN liste d'aptitude d'accès au corps pour les détachés (29^e base).
- **Le 20 mars → CHSCTMEN**
Réunion du CHSCT ministériel qui traitera des corrections dématérialisées (logiciel Santorin), situations de travail impliquant des élèves hautement perturbateurs, point sur la publication et la diffusion des guides ministériels sur l'amiante, accessibilité des établissements et, à la demande de la FSU, le coronavirus...
- **Le 24 mars → Agrégés**
Réunion de la CAPN d'avancement.

action

- **Le 14 mars → Environnement**
Marche pour le climat.
- **Le 17 mars → Retraités**
Réunion publique des organisations de retraités du groupe des 9 à Tulle.
- **Le 18 mars → Éducation**
Journée d'action.
- **Le 31 mars → Mobilisation**
Grève interprofessionnelle.

Capefe Totallement contre !

Le texte instituant un Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE) est paru.



Publié au BO du 20 février, le texte avait pourtant reçu en CTM un avis unanimement contre, moins une abstention. Dans les groupes de travail, la FSU avait rejeté en bloc ce projet totalement aberrant où l'on exige la connaissance des langues étrangères, la connaissance géographique des pays visés, comme d'être « sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger », ce dernier thème piétinant allègrement les plates-bandes du Quai d'Orsay ! Ce que le MEN refuse de comprendre, c'est que ce que cherchent les familles dans ces établissements, c'est avant tout des enseignants « France », et c'est pour cela qu'elles choisissent notre système.

L'AEFE est concernée
Techniquement, ce CAPEFE, présenté comme le fruit d'une concertation entre les trois ministères (MEN, MESRI, MEAE) et les opérateurs (Agence pour l'enseignement français

à l'étranger, Mission laïque française), sera inscrit dans le master MEEF. Il a donc bien vocation à « reconnaître des compétences professionnelles ». Nous avons dès le début mis en avant l'existence des concours de l'éducation et les difficultés de recrutement, en lien, pour l'étranger, avec les suppressions de postes de titulaires dans le réseau de l'AEFE. Cet établissement public est la cible de deux menaces. D'une part, la commande présidentielle du doublement des élèves à l'horizon 2030, totalement irréalisable sans moyens. Elle n'a pour effet ou motivation que l'explosion de la privatisation. Ensuite, comme les fermetures de postes de titulaires détachés continuent, il faut bien compenser et c'est là qu'on crée un sous-produit de certificat, qui organise la précarisation. Une fois de plus, le MEN a tout faux !

Patrick Soldat

Publicité

Risques numériques, transfert de responsabilités avec le périscolaire, vigipirate & état d'urgence...

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR
TOUTES LES RÉPONSES DANS LES CHATS LIVE SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR

Pour L'ASL, la prévention est la première des protections
www.autonome-solidarite.fr

COVID-19 Précautions statutaires

En France l'épidémie de coronavirus a conduit le ministère de l'Éducation nationale, dès le 25 février, suite à des consignes du ministère de la Santé, à demander à des personnels de rester confinés chez eux.

Il est indispensable que les personnels confinés sur ordre soient placés dans une position statutaire et réglementaire.

Autrement dit quand un chef d'établissement demande à un des personnels placés sous son autorité de rester chez lui, il doit le faire en lui remettant une décision individuelle signée. Cet écrit nominatif notifie la date de début et, le cas échéant, de fin de la période pendant laquelle l'agent ne doit pas se rendre dans son établissement.

Exiger un écrit

Cet écrit est indispensable pour que l'agent soit placé dans une situation statutaire sécurisée. Exigez-le !

En effet, statutairement, un agent qui n'effectue plus sa mission sans aucun ordre le justifiant est en

abandon de poste. Certes, on peut penser que ce reproche ne sera jamais formulé, mais qu'en sera-t-il dans quelques mois quand l'administration voudra régulariser les situations. Il est prudent de garder les justificatifs légitimant le confinement.

Il est inadmissible de ne pas avoir de décision puisque l'article R421-10-3 du code de l'éducation dispose que le chef d'établissement prend toutes dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement. Il est donc tenu de fournir au collègue concerné une décision qui pourrait être une autorisation spéciale d'absence.

Enfin, se pose la situation des collègues atteints de pathologies lourdes (problèmes pulmonaires sévères, maladies graves, système immunitaire déficient...) qui les exposent aux effets les plus dangereux du COVID-19. Dans ce cas le pronostic vital peut être engagé. Le ministère, qui a le devoir de protéger ses agents, se doit de donner des instructions appropriées afin que ces personnels fragilisés bénéficient d'autorisations spéciales d'absences ou que le droit de retrait soit accepté. À l'heure où nous écrivons ces lignes, les personnels attendent toujours ces instructions.

Jean-Michel Harvier



Avec le passage au stade 3, les mesures de fermetures d'établissement pourraient s'étendre.

réforme des retraites L'article 49 alinéa 3... et après ?

Samedi 29 février, en pleine période d'extension du coronavirus, le Premier ministre profite d'un Conseil des ministres consacré à ce sujet pour imposer le 49.3. Le 18 et le 31 mars, le mouvement social répondra à ce déni démocratique.



Le mouvement social qui s'oppose au projet de retraite par points du gouvernement a permis ce progrès des consciences qui garantit sa détermination et sa durée. Le mois de mars le démontrera une fois de plus.

« Coup de force », « mépris de la démocratie », les expressions ont fleuri pour qualifier ce qui relève d'un acte d'autorité du gouvernement révélateur surtout d'une grande faiblesse. Ni le Premier ministre ni les députés LREM n'ont réussi, armés pourtant des éléments de langage répétés en boucle, à convaincre l'opinion du bien-fondé du projet de réforme des retraites. Tout au long de ce mouvement social, le gouvernement aura fait au contraire la preuve, par son incapacité à répondre aux questions de fond, que cette réforme visait bien à détruire les conquêtes du programme de la Libération. Après les retraites, la santé, l'Éducation... et tout ce qui fait le modèle social qui a contribué à faire de la France un des pays où les services publics sont les plus développés, quelle sera la prochaine cible de ce gouvernement ?

Le mouvement social continue

Malgré cette obstination, le mouvement social perdure, sous des formes diversifiées, après dix journées nationales de mobilisation interprofessionnelle, des grèves de grande ampleur à la SNCF, la RATP, à l'Éducation. C'est aujourd'hui dans l'enseignement supérieur mobilisé depuis deux mois et confronté à la loi de programmation pluriannuelle de la recherche que des luttes se développent. Le 5 mars, les personnels universitaires en grève protestent contre un sous-investissement chronique de la recherche (moins de 1 % du PIB) et la dégradation des

conditions de travail (baisse du nombre de postes, augmentation des appels à projet, recours aux contractuels...).

Ni le SNES, ni la FSU ne comptent s'arrêter là ! Ni sur les retraites, ni sur l'Éducation !

Les quelques jours de débat parlementaire ont permis de mettre en lumière toutes les apories et problèmes posés par le projet : sur quoi repose le futur indice du revenu moyen, comment garantir la valeur du point, quels critères de pénibilité etc. On sent bien aux réponses embarrassées des députés de la majorité qu'eux-mêmes ne comprennent pas tout au projet, et sont loin de disposer de tous les éléments.

Tandis que la loi ordinaire suivra le cheminement de la navette parlementaire, examen au Sénat puis retour à l'Assemblée avant la Commission mixte paritaire, le gouvernement va mainte-

nant devoir affronter le débat sur la loi organique, constituée de peu d'articles mais riche d'enjeux : article 1 sur la « règle d'or » soit l'équilibre financier du système. Le départ de la CGT et de FO de la conférence de financement, le tangage au sein de la majorité sur cette question, ont révélé depuis des semaines les approximations et les mensonges du gouvernement sur le terrain du financement. La Sécurité sociale souffre surtout des décisions budgétaires de ce gouvernement et des précédents, qui ont largement contribué à assécher les recettes au profit des allègements de charges des entreprises que le gouvernement a décidé dans le dernier budget de ne plus compenser !

La compréhension de ces décisions, ces mécanismes et cette logique d'ensemble a fait des bonds considérables

dans l'opinion. Ce mouvement social a permis ce progrès des consciences qui garantit sa détermination et sa durée.

Symbole de l'autoritarisme

Le 49-3 fut conçu comme outil constitutionnel pour le cas où un gouvernement ne disposerait pas de la majorité ; il est devenu le symbole de l'autoritarisme d'un exécutif aux abois... La séquence ne fait d'ailleurs que commencer et avant que ce texte ne soit publié, il s'écoulera beaucoup de jours et de remous... Le texte ne revient pas avant fin avril devant l'Assemblée. Il faudra aussi attendre l'avis du Conseil constitutionnel dont on sait déjà qu'il ne pourra pas tout valider.

Tout sera fait de notre côté pour renouer avec la démocratie, imposer au gouvernement d'entendre la population dans sa majorité, ouvrir des discussions pour une amélioration du système de retraites actuel qui aille vraiment dans le sens de réduction des

Le retrait majoritaire

Selon le dernier sondage en date réalisé par le HuffPost après le coup de force parlementaire⁽¹⁾, les partisans du retrait de la réforme gagnent 9 points en passant de 51 % à 60 % en un mois ! Ce sont les plus jeunes et les femmes les plus opposés à cette réforme. Seuls 28 % des sondés soutiennent le gouvernement et ne veulent pas d'abandon du texte. Ils étaient 35 % le mois dernier. Plus étonnant, l'électorat des Républicains soutient le texte à 62 %, signe que les partisans de la retraite à points se recrutent



principalement parmi les catégories les plus riches et parmi les plus âgés. Autre confirmation du caractère populaire du rejet, la région parisienne – la plus riche de France – ne réunit que 51 % de partisans du retrait contre 70 % dans la région nord-est.

(1) Sondage réalisé en ligne du 2 au 3 mars 2020 sur un échantillon représentatif de 1009 Français de 18 ans et plus.

et après... dans l'action en mars

largement contribué à assécher les recettes au profit des allègements de charges des entreprises que le gouvernement a décidé dans le dernier budget de ne plus compenser !

La compréhension de ces décisions, ces mécanismes et cette logique d'ensemble a fait des bonds considérables

inégalités. Rien ne garantit que le texte soit adopté et promulgué avant la fin de la session parlementaire.

Derrière la question des retraites, c'est tout un projet de société qui émerge. Prendre quelques mois pour faire évoluer positivement un pilier de notre modèle social devrait tomber sous le sens. Nous devons poursuivre la mobilisation, se rassembler le 31 mars en cherchant à élargir le champ des professions représentées.

Le SNES-FSU propose de ne pas attendre jusqu'au 31 et de faire du 18 mars, dans l'Éducation, une grande journée d'actions, d'interpellation de l'opinion par des opérations médiatiques dans tout le pays. La multiplication des heures syndicales, des rencontres avec les parents doit préparer cette journée.

La période de campagne des municipales doit être mise à profit pour interpellier les députés et sénateurs. Cette loi ne doit pas être publiée. ■

Frédérique Rolet

« La contestation est multisectorielle et à la fois sociale et politique »

Karel Yon, sociologue, spécialiste des mouvements sociaux, analyse les mobilisations.

L'US : Les mobilisations en cours font suite à toute une série d'échecs jusqu'au mouvement des Gilets jaunes. Qu'est-ce que cette mobilisation autour des retraites apporte de nouveau ?

Karel Yon : Les Gilets jaunes ont surpris tout le monde, des syndicats au pouvoir. Leur pugnacité a donné un nouveau souffle à la contestation de la politique néolibérale du gouvernement, tout comme Nuit debout avait amplifié le souffle du mouvement contre la loi Travail. Ça s'est traduit en décembre-janvier par la grève reconductible des cheminots et de la RATP, mais aussi des enseignants, et ça s'est poursuivi avec la mobilisation historique des avocats et celle des personnels précaires et titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche. La contestation est multisectorielle et elle est à la fois sociale et politique. On est dans une période, et ce n'est pas propre à la France, où des insurrections citoyennes se combinent aux mobilisations syndicales pour protester contre des inégalités sociales toujours plus grandes et

le recul de l'espace démocratique, car ces deux dimensions sont étroitement liées. L'épisode du 49-3 vient de nous le rappeler.

L'US : Peut-on, déjà, envisager les conséquences de cette mobilisation pour le syndicalisme ?

K. Y. : Difficile à dire tant que la partie n'est pas finie. En outre il faut réinscrire le mouvement en cours dans une séquence quasi ininterrompue de protestation depuis 2016. Celle-ci fait émerger deux enjeux pour le syndicalisme. Premièrement, celui de sa représentativité sociale : Nuit debout ou les Gilets jaunes, tout comme l'incapacité de la grève reconductible à gagner de

nouveaux secteurs, ont été des révélateurs du fait que le tissu syndical est passablement mité et que l'enjeu du redéploiement syndical reste d'une cruelle actualité. Deuxièmement, l'échec des précédentes mobilisations et l'actuel passage en force du gouvernement pointent les limites d'une stratégie syndicale confinée à la sphère de la « démocratie sociale ».

L'US : Vous dites : « Ce dont nous aurions besoin, c'est d'un syndicalisme qui recommence à se penser comme le "parti du Travail" » pouvez-vous expliquer ?

K. Y. : C'est une réponse au diagnostic que je viens d'évoquer. J'entends par là deux choses. D'une part, quand j'in-

siste sur la notion de travail, je ne fais qu'enregistrer un processus en cours dans beaucoup d'organisations, notamment à la FSU, et qui consiste à réancrer la mission syndicale dans l'expérience concrète du travail. Partir du vécu permet en outre de redéfinir

les frontières du travail. Les institutions du « dialogue social » tendent à limiter la vocation représentative des syndicats au travail en tant qu'il est subordonné à un employeur et qu'il est valorisé par le marché capitaliste. Même les fonctionnaires sont de plus en plus considérés ainsi. *A contrario*, partir du travail se reconnaissant comme tel inclurait les faux indépendants, les précaires, toutes celles et ceux qui sont contraint-e-s à des formes de travail gratuit. Ce processus d'élargissement des frontières du syndicalisme est en partie déjà engagé. D'autre part, il s'agit de faire renaître l'idée que le syndicalisme ne se termine pas là où commence la politique. Un exemple : comment les syndicats peuvent-ils se donner les moyens que soient mises en œuvre leurs propositions alternatives en matière de retraites ? Croit-on qu'il suffirait d'attendre qu'un gouvernement les reprenne un beau jour à son compte ? Ou qu'il faudrait

laisser certains responsables syndicaux manœuvrer seuls avec tel ou tel interlocuteur privilégié, hors de tout

Une protestation quasi ininterrompue depuis 2016

contrôle des syndiqués et au risque d'entretenir la division entre les forces progressistes ? Ou bien s'impliquer directement dans cette bataille, au nom précisément de l'intérêt de ce monde du travail que seuls les syndicats représentent légitimement ? L'unité offensive constituée par l'intersyndicale pourrait devenir un modèle obligeant les partis. ■

Propos recueillis par Thierry Ananou



Les institutions du « dialogue social » tendent à limiter la vocation représentative des syndicats au travail.

Karel Yon



est sociologue, chargé de recherche au CNRS (IDHES-Nanterre). Spécialiste du syndicalisme et des mouvements sociaux, il a notamment coordonné en 2019 un numéro de la *Revue de l'IRIS* sur les jeunes, le travail et le syndicalisme (avec Sophie Bérout, Camille Dupuy et Marcus Kahmann) et publié en 2018, chez Armand Colin, l'ouvrage *Sociologie politique du syndicalisme* (avec Baptiste Giraud et Sophie Bérout).

grand oral du bac L'avènement du simulacre

Que doit sanctionner une épreuve de bac ? Pour les concepteurs du Grand oral, il semble plus important d'évaluer ce qui n'est pas de l'ordre des apprentissages scolaires. Le candidat doit d'abord faire bonne impression !

« Le Grand oral est une réforme de société », dit Cyril Delhay, inspirateur de l'épreuve du grand oral. Et la communication ministérielle de dérouler tout un argumentaire sur l'innovation pédagogique et l'art oratoire. Tout ce petit monde, nourri aux concours d'éloquence et à la rhétorique version Sciences politiques et écoles de commerce, semble avoir perdu de vue le sens de l'examen du baccalauréat tel qu'il s'inscrit dans le cursus des élèves.

Une épreuve noyée dans le formalisme

Les notes de service publiées le 13 février reprennent en effet l'essentiel du rapport Delhay de juin dernier. Le candidat, obligatoirement



D'un grand oral, on bascule vers un quasi-entretien d'embauche.

ment debout les cinq premières minutes, sans notes, doit dérouler la réponse à l'une des deux questions préparées pendant l'année, puis échanger avec le jury sur les programmes de spécialités (10 minutes) et finir avec la présentation du projet d'orientation (5 minutes). Pendant les vingt minutes de préparation, il peut concevoir un support papier mais, pour

autant, il est impossible d'en faire un appui pour la présentation et ne sera pas évalué. Peu importe ce que le candidat aura étudié lors des cours de spécialités, l'important sera dans la manière.

Mais où est donc passé le projet de spécialités ?

« Une épreuve obligatoire orale terminale de vingt minutes (20 minutes) est préparée pendant le cycle terminal. Elle porte sur un projet adossé à un ou

deux enseignements de spécialité choisis par le candidat » stipulent les arrêtés du 16 juillet 2018 sur le baccalauréat. Les notes de service ont donc fait disparaître le projet et tout ce qui fait la spécificité de la voie technologique au passage !

Évaluer un projet d'orientation, pour quoi faire ?

On retrouve tout ce qui pourrait constituer les éléments d'un entretien de motivation ou d'embauche. Le candidat doit inscrire ses choix de « parcours » dans une réflexion qui vise à justifier le projet de poursuite d'études, voire le projet professionnel. Or, l'expérience des Psy-ÉN, les recherches en psychologie et en sociologie, montrent que les ressorts de la mobilisation dans les études tiennent davantage à l'intérêt pour les savoirs enseignés et à des rencontres, qu'à un plan de carrière rationnellement échafaudé. S'agit-il de juger la crédibilité d'un projet et la capacité à réussir à l'aune de comportements dont l'essentiel est le produit du milieu social ? Compte tenu des conditions d'enseignements, on ne voit pas comment ce système d'évaluation ne viendrait pas renforcer les logiques de discrimination sociales et genrées. En revanche, on voit bien comment cela assujettit l'élève aux lois d'un marché où l'offre de formation est étroitement liée à la satisfaction immédiate des besoins économiques. ■

Géraldine Duriez, Claire Guéville

Programmes limitatifs de Terminale

Les épreuves de spécialité de Terminale du baccalauréat 2021 pour les voies générales et technologiques se dérouleront à partir du retour des vacances de février et ne pourront donc pas porter sur l'ensemble des programmes de Terminale. Les notes de services relatives à ces nouvelles épreuves ont été publiées au BO spécial n° 2 du 13 février 2020. En fonction des spécificités des différentes disciplines, des modalités diverses sont prévues : programmes limitatifs annuels ; thèmes tournant chaque année (années paires et impaires) ; programme d'œuvres renouvelé par moitié tous les deux ans ; programmes limitatifs par semestre ; sections de programmes enlevées ; notions, points ou sections exclus de l'évaluation ; liste de questions évaluable...

Nous reviendrons sur ces nouvelles épreuves dans nos prochaines publications ainsi que sur le site. ■

Sandrine Charrier



www.snes.edu

orientation Informatisation des procédures

Dans le cadre de la modernisation des services publics, les procédures d'orientation et d'affectation des élèves de Troisième et de Seconde seront informatisées.

Avec cette nouvelle procédure, les parents devront passer par les télé-services « Orientation » (TSO) pour remplir leurs vœux d'orientation à chaque étape (fiche dialogue...), puis

« Affectation » (TSA) et « Inscription » concernant l'entrée au lycée.

Cette informatisation a surpris la communauté éducative début janvier. Sous couvert de simplification, elle se fait dans l'urgence et l'impréparation puisque les textes réglementaires ne sont toujours pas publiés.

La procédure va s'avérer complexe pour les familles les plus éloignées de l'informatique et de la langue française, d'autant plus que les informations sur toutes les formations scolaires ou en apprentissage, publiques comme privées, seront présentées sur la plateforme de façon non hiérarchisée.

Les professeurs principaux, CPE, Psy-ÉN et personnels administratifs qui fournissaient auparavant un intense travail dans les procédures d'orientation, devront dorénavant doubler d'attention quant aux vœux émis par les familles, sachant qu'ils peuvent être modifiés à tout instant. Une fois de plus leur charge de travail sera augmentée (temps de veille informatique et de communications avec les familles).

Transfert de missions

Cela pourrait engendrer un changement de positionnement confinant les personnels dans des tâches de contrôle. Les pistes seront brouillées quant aux missions respectives des uns et des autres, un pas de plus vers le transfert des missions des Psy-ÉN sur les professeurs principaux.

Sous couvert de modernité, la fracture numérique dont souffrent certaines familles se creusera davantage. Elles seront rendues responsables d'éventuels problèmes d'affectation. Les notes de service émanant des rectorats prévoient de recourir au papier en cas de difficulté, ce qui est déjà le cas dans certains établissements.

A priori, ce dispositif, sans avoir été évalué devrait ensuite être étendu à tous les niveaux du lycée (choix de bac technologique, des spécialités...). ■

Valérie Sipahimalani

handicap A vot' bon cœur !

Le 11 février s'est tenue une « conférence nationale du handicap » en présence du président de la République et de la secrétaire d'État aux personnes handicapées.

Ce fut l'occasion pour l'institution de se féliciter de son action depuis le début du quinquennat.

Pour l'école : « + 60 000 élèves en situation de handicap dans l'école en trois ans ; 87 % des élèves handicapés sont scolarisés à temps plein ; le nombre d'élèves en attente d'un accompagnant a été divisé par deux à la rentrée 2019 ; 850 nouvelles ouvertures d'Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) en trois ans ; 900 millions d'euros investis depuis le début du quinquennat par l'Éducation nationale ; des cellules d'appui créées dans chaque département (15 000 sollicitations à la rentrée 2019) ».

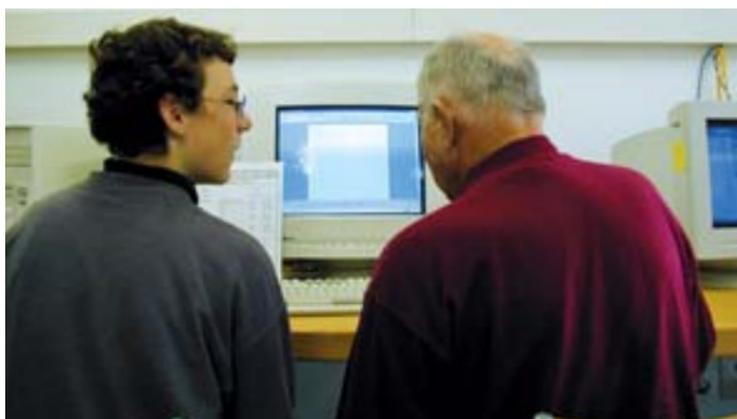
Douze engagements sont pris, dont le premier « Réussir l'école inclusive » : formation des nouveaux enseignants, coopération école – familles – professionnels du handicap, livret numérique du parcours inclusif, amélioration des conditions d'emplois des AESH, accès aux

apprentissages scolaires à 100 % des enfants et des jeunes.

« Il y en a toujours pour se moquer » Mais il reste du chemin à parcourir, et au plus haut niveau, comme l'indiquent les premières lignes de l'éditorial du dossier de presse signé par E. Macron : « Allez dans une classe avec un élève en situation de handicap. Au début de l'année, il y en a toujours pour se moquer. Que révèlent réellement ces railleries ? Elles sont le cri de faiblesse du groupe. Les enfants qui se moquent pensent déstabiliser celle ou celui qui ne leur ressemble pas, mais en réalité, c'est leur propre malaise qu'ils expriment face à ce qu'ils ne connaissent pas, leurs propres failles qu'ils mettent à jour. [...] ». Et au fil de son discours « [...] si on forme mieux les enseignants on a dans certains cas pas forcément besoin d'un accompagnant à temps plein parce qu'on sait mieux s'organiser soi-même [...] ».

L'école inclusive ne demanderait donc que gentillesse et formation. Conditions matérielles d'accueil, diversité des besoins éducatifs particuliers à prendre en charge dans une même classe bondée, spécificités du métier d'accompagnant... n'entrent pas dans les équations gouvernementales. ■

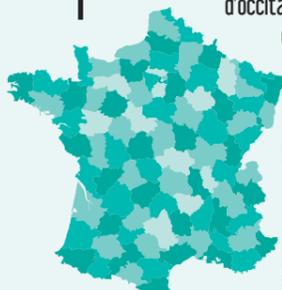
V. S.



La procédure va s'avérer beaucoup plus complexe pour les familles.

Enquête langues régionales

La réforme du lycée a eu des conséquences catastrophiques sur les effectifs d'élèves suivant un enseignement d'occitan à la rentrée 2019. Le ministre annonce quant à lui une avancée considérable de l'enseignement des langues régionales grâce à la création de la spécialité LLCCER. En réalité, environ 80 élèves, toutes langues régionales confondues, suivent cet enseignement. Les options facultatives et les LV3 sont dévalorisées par la réforme. Le ministre invite par ailleurs au développement de l'enseignement à distance (CNED).



Réformes, effectifs, relations hiérarchiques, conditions d'exercice du métier, implantation des langues régionales et problématiques spécifiques : le SNUipp-FSU et le SNES-FSU vous proposent de répondre à l'enquête en ligne : www.snes.edu/Enquete-langues-regionales.html afin d'avoir une remontée de terrain plus précise. N'hésitez pas à la transférer à des collègues non syndiqués.

Le stage national FSU de mars sera l'occasion de faire le bilan des réponses à cette enquête afin d'alimenter les débats et de porter la voix des personnels.

79,7 %

À la session 2019, 79,7 % d'une génération a obtenu le baccalauréat.

E3C Pour en finir avec le tohu bahut

Face à la mobilisation des personnels et des élèves, les éléments de langage du ministre ne suffisent plus à dissimuler la véritable nature du bac Blanquer : un bac local, synonyme d'une rupture d'égalité insupportable.



Les protestations contre les E3C ne doivent pas être dévoyées ni récupérées pour servir à imposer du contrôle continu.

Dans un curieux retournement dont seul la sémantique a le secret, le ministère n'a cessé d'affirmer que le nouveau bac ne remettait pas en cause la dimension nationale de l'examen. Recours à une Banque nationale de sujets (en insistant bien sur l'adjectif), harmonisation académique, les discours officiels ont le mérite de la constance. Mais les faits sont têtus. Comment croire que le bac reste un diplôme national quand l'organisation des E3C est entièrement renvoyée au local ? Le SNES-FSU dénonce depuis des mois le caractère inégalitaire du bac Blanquer : les professeurs ne sont pas ces indécrottables conservateurs attachés au baccalauréat comme une moule à son rocher, mais bien des personnels attachés à la réussite de leurs élèves, concepteurs de leur métier, qui ont très bien perçu les dangers d'un bac local.

Les témoignages édifiants

Le déroulement des épreuves a confirmé toutes nos craintes. Les

témoignages recueillis par le SNES-FSU sont édifiants. Très rapidement, des sujets ont circulé sur les réseaux sociaux, certains élèves reconstituant même une banque de sujets qui n'avait pas grand-chose à envier à la BNS officielle... Les conditions de surveillance ont été très inégales : ici un surveillant par salle, là deux, et ailleurs... aucun ! En maths, la gestion de la calculatrice en mode examen s'est faite selon des interprétations très locales « les élèves ont composé 2 heures avec calculatrice sans passage, ni vérification du mode examen, même la partie de 20 minutes sans calculatrice a été réalisée avec calculatrice et rendue à la fin de l'épreuve au lieu de la fin des 20 minutes » (académie de Rouen) ou « selon la salle de composition, calculatrice

en mode examen. Ou pas. Donc on peut tricher. Ou pas » (académie de Toulouse). L'épreuve de langue vivante n'est pas en reste avec ses multiples problèmes à l'occasion de la compréhension orale. Et si certains élèves étaient dans une configuration examen (un élève par table, deux surveillants), des modalités d'organisation pour le moins originales ont vu le jour « 105 élèves dans une même salle, d'autres au coude à coude car rassemblement de deux salles en une » (académie de Lyon), « les élèves ont composé dans une salle dans laquelle les tables étaient agencées en U, favorisant la proximité entre les candidats et donc la fraude » (académie de Versailles).

Les ruptures d'égalités sont évidentes. Plus grand monde ne croit au

caractère national du bac Blanquer. C'est une première victoire après des mois d'une communication ministérielle très offensive. Renforcée par cet épisode, la lutte continue pour des épreuves nationales, terminales et anonymes ! ■

Sophie Vénétaux

S. V.

Si même l'inspection générale le dit...

Le rapport de l'IG sorti début mars a fait grand bruit. Et pour cause. Les mots sont choisis et loin d'être anodins : élèves qui expriment « l'impression que cela les met constamment sous pression », complexification du bac et une critique de fond particulièrement forte « il semble que se soit instituée une confusion entre la logique de la certification et la logique de la formation ». C'est une nouvelle pierre dans le jardin de Jean-Michel Blanquer et pas la moindre. Les critiques sont désormais quasi unanimes, qu'elles viennent des professionnels, des parents ou des élèves. Aujourd'hui, une question s'impose : qui veut encore des E3C ? Manifestement, plus grand monde... Le ministre affirme qu'il est prêt à faire évoluer ces épreuves. Après la crise grave et inédite que l'Éducation nationale vient de vivre, ces évolutions ne peuvent être cosmétiques. Dans l'intérêt des élèves, des personnels et de l'institution. Car même l'IG le dit... ■

E3C Trois questions à...

Françoise Stranart, professeur d'allemand au lycée Robert-Doisneau à Corbeil-Essonnes

L'US : Comment se déroulent les E3C dans ton lycée ?

F. S. : Fin décembre, nous avons envoyé un courrier au ministère, rectorat, IA et IPR pour pointer les difficultés liées aux E3C. Face au refus du ministre d'entendre raison, nous nous sommes mis en grève le premier jour des E3C. Toutes les épreuves ont été reportées au retour des vacances. Le lundi de la rentrée, les équipes de LV et histoire-géo étaient à nouveau majoritairement grévistes ; mais les épreuves ont eu lieu grâce au renfort de nombreux personnels : AED, principaux de collèges (!), etc. Cette fois, les élèves avaient été mis un par table côte à côte. Mais les conditions étaient loin d'être satisfaisantes, notamment en langues vivantes avec des vraies ruptures d'égalité entre les candidats. Après les épreuves, nous avons demandé à corriger sur les copies papier et pour échapper à la surveillance à distance du logiciel Santorin.

L'US : Pourquoi cette mobilisation contre les E3C ?

F. S. : Certains collègues qui approuvaient l'esprit de la réforme l'an passé, sont devenus plus critiques et nous ont rejoint dans la mobilisation. Le caractère local du bac leur est apparu comme une évidence et inacceptable.

Nos élèves viennent majoritairement de milieux défavorisés, nous sommes attachés aux épreuves nationales garantissant l'égalité. Au-delà des disparités entre lycées, il pourrait y avoir aussi des disparités entre élèves car les collègues n'ont pas eu le temps nécessaire pour décider en commun d'un corrigé et pour harmoniser la correction des premières copies. La grille de correction en LV est un véritable casse-tête. Certains collègues ont eu une formation pour savoir l'utiliser, beaucoup l'ont pas eue. Plus globalement, un sentiment d'insatisfaction a dominé car nous n'avons pas pu préparer correctement les élèves. C'est le cœur de notre métier qui est remis en cause.

L'US : Comment ont réagi les parents et les élèves ?

F. S. : La semaine précédant les E3C, les élèves ont organisé un blocus (avec barrage filtrant pour les niveaux autres que le Première). Ils ont recommencé le premier jour des épreuves, même si certains élèves ont craint les menaces de zéro et de sanctions. Beaucoup de très bons élèves étaient mobilisés pendant le blocus, n'en pouvant plus de la surcharge de travail (bac blanc, E3C et contrôles). Contrairement aux critiques qui voient les élèves comme étant manipulés, nous avons constaté, au contraire, qu'ils étaient tout à fait conscients des enjeux ! Quant aux parents d'élèves, certains nous ont témoigné de leur soutien, notamment la FCPE 91. ■

S. V.

E3C Le coût d'une obsession politique

C'est l'image qui restera de ces E3C. Des élèves qui passent le bac sous l'œil des forces de l'ordre, présentes en nombre devant certains lycées et parfois à l'intérieur.

Le SNES-FSU avait alerté, dès le début du mois de novembre, sur les problèmes posés par les E3C et réclamé l'annulation de cette première session, une demande inter-syndicale de la même teneur a été rendue publique en janvier, qui dépassait les clivages, pourtant profonds, sur la réforme du lycée. Le ministre n'a rien voulu entendre, préférant qualifier les contestataires de « ventilateurs à angoisse » ou de « minorités vocales » quand elles n'étaient pas « radicalisées », précipitant les lycées, les personnels, les

élèves et leurs familles dans une période de tensions sans précédent.

Derrière les chiffres annoncés par le ministère (fin février, 85 % des lycées où les épreuves ont eu lieu), il y a une réalité humaine, loin des statistiques désincarnées. Au lycée Max-Linder (Libourne), au lycée Montesquieu (Bordeaux) ou au lycée Victor et Hélène-Bash (Rennes), les E3C se sont déroulées dans des conditions scandaleuses : pression policière et/ou élèves enfermés dans le lycée pendant une journée et qui enchaînent les épreuves, etc. Ces élèves ont passé leurs E3C et sont donc dans les 85 % affichés par le ministre. Mais à quel prix ?

Les menaces ont aussi été nombreuses : chantage au zéro, mais pas seulement. Comme le révèlent ces témoignages des académies de Poitiers ou d'Ile-de-France « l'administration a pris des photos et des vidéos des élèves et ensuite a menacé de porter plainte, des menaces verbales et physiques ont aussi



Des épreuves du bac sous contrôle policier...

été proférées » « les sacs des élèves ont été fouillés et les élèves ont tous été photographiés et filmés par la direction », certains élèves ayant même été pistés sur les réseaux sociaux pour tenter de prouver leur participation au blocus (lycée Vallin à La Rochelle).

Sommée d'organiser coûte que coûte les E3C pour afficher la réussite d'une réforme emblématique pour ce gouvernement, une bonne partie de la chaîne hiérarchique a exécuté cet ordre, sans recul, au risque d'une crise éducative mais aussi morale et politique. ■

S. V.

TOUTES ET TOUS MOBILISÉS
retraite à points,
bac Blanquer, salaires

retraites Mobilisation forte, continue, déterminée

Le mouvement social contre la casse de notre système de retraite est en passe de gagner une victoire décisive sur la vague libérale qui depuis vingt ans veut balayer les solidarités.

Contre toute attente, les mobilisations ne s'arrêtent pas avec la fin des grèves des transports. Elles se poursuivent à l'Assemblée nationale et dans la rue sous des formes diverses. Des professions, plus nombreuses et plus déterminées, salariées et non salariées, secteurs public et privé, restent mobilisées. La volonté gouvernementale d'obliger les salariés, surtout les plus fortunés, à souscrire à des fonds de pension par capitalisation apparaît de plus en plus évidente pour tous.

Affaibli et isolé

En s'attaquant à un des socles de la solidarité sociale, comment le gouvernement pouvait-il imaginer qu'il n'allait pas faire se lever un mouvement d'ampleur ? Comment imaginait-il convaincre en proposant un projet de « retraite universelle » au titre mensonger ? Des deux tiers des personnes acquises à sa réforme en décembre, il ne reste plus qu'un tiers, dont une bonne partie, retraitée ou proche de l'âge de la retraite, se croit à l'abri des dégâts.

Face à une contestation qui gagne, le gouvernement donne des signes de fébrilité. D'un côté, le président de la République, dans ses vœux du



Seule réponse à une contestation qui convainc l'opinion, le gouvernement donne de violents coups d'accélérateur. Il faut entendre et faire demi-tour.

31 décembre, semble se décharger du dossier sur son Premier ministre, de l'autre Edouard Philippe recourt au 49-3 avant les élections municipales.

L'extension et la durée du mouvement social contraignent le gouvernement, de plus en plus isolé, à des procédures accélérées qui ne se justifient pas : loi qui renvoie à 19 ordonnances futures et indicateurs qui restent à construire comme celui du « revenu moyen », organisation précipitée d'une conférence sur le financement, passage en force par le 49-3.

Tournant et renouveau des luttes

Le discours gouvernemental tourne en boucle sans convaincre car il n'apporte aucun élément nouveau. Pire,

au fur et à mesure des débats parlementaires, les approximations et les inconnues se multiplient. Les rares économistes – comme Philippe Aghion ou Jean Pisani-Ferry, soutiens d'Emmanuel Macron pendant sa campagne de 2017 – acquis au départ au projet d'une retraite par points, s'en désolidarisent. Qui, en dehors des indéfectibles députés qui doivent leur élection au choix du Président, soutient encore cette réforme ?

La bataille ne fait que commencer : le vote des assemblées, la loi organique, la décision du Conseil constitutionnel, les ordonnances... L'organisation d'un référendum est souhaitable pour sortir de cette mascarade. On assiste à la véritable lame de fond : un mouvement en

profondeur de conviction et de luttes qui, par vagues successives, solidarise l'ensemble du salariat et au-delà.

Décembre 2020, plus fort et plus durable que décembre 1995, s'inscrit dans un renouveau des mouvements revendicatifs pour plus de justice sociale. ■

Thierry Ananou

Approximatif et mensonger

Le gouvernement tente-t-il d'expliquer les avancées du nouveau régime, un spécialiste démontre le contraire. Ce régime permettra la prise en compte de toutes les périodes d'activité, nous dit-on, mais l'ancien le faisait de manière plus importante. Les pensions, maintenues, pourront baisser, même si la valeur du point est indexée. De plus, l'équilibre du régime sera mis à mal par une baisse drastique des recettes (baisse des cotisations des cadres supérieurs). Aux mensonges s'ajoute l'impudence : le gouvernement prétend s'attaquer aux inégalités. Les femmes ayant un enfant bénéficient actuellement de huit trimestres de majoration dans le privé, quatre dans le public pour un enfant né avant 2004 et n'auraient plus qu'une majoration de 5 % des points acquis les laissant pénalisées par la décote, si elles partent avant l'âge d'équilibre. Il en va enfin de même pour la fastueuse promesse de porter les pensions à 1 000 euros pour une carrière complète, déjà faite en 2003 par le ministre Delevoye mais jamais appliquée, alors que le nouvel exécutif en 2018 s'est empressé de bloquer une proposition de loi de revalorisation des retraites agricoles, adoptée par l'Assemblée en 2017. ■

Frédérique Rolet

projet de loi Des points toujours à rejeter

Le flou règne. Une seule certitude avec ce projet : tout le monde est perdant.

Le gouvernement a écarté du projet de loi le dernier article ouvrant la porte à la capitalisation, soit, mais il déclare aussitôt qu'il trouvera « un autre véhicule pour ratifier les ordonnances » de la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte). L'objectif d'orienter l'épargne des Français vers les marchés financiers reste intact. L'ouverture de tous ces produits financiers d'épargne retraite supplémentaires aux assureurs, aux banquiers, aux gestionnaires d'actifs et aux fonds de retraite professionnelle supplémentaire est donc dédié à ceux dont les revenus excèdent 10 000 euros bruts par mois et dont une part des revenus n'est plus soumise à cotisations (cette baisse de cotisations est estimée à 3,8 milliards d'euros).

Indexation du point : l'inconnue

Un amendement dit « de précision » a transformé l'indicateur du « revenu moyen par tête », en un « revenu moyen d'activité par tête ». Seulement ces deux indicateurs n'existent pas puisque le projet de loi stipule qu'il devra être défini par l'Insee « selon des modalités de calcul déterminées par décret en Conseil d'Etat ». ■

Le conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite universelle a pour obligation de présenter des comptes équilibrés, en jouant sur l'ensemble des paramètres existants, y compris l'âge d'ouverture du droit à la retraite et, bien entendu, « l'âge d'équilibre ». Il pourrait éventuellement proposer des hausses de cotisations (uniquement pour assurer l'équilibre financier du système, pas pour améliorer les droits). S'il ne présente pas de comptes avant le 30 juin ou que ceux-ci ne sont pas équilibrés, l'État pourra se substituer à la caisse par voie de décret. Par ailleurs, le taux de rendement instantané (rapport entre la valeur de service et la valeur d'achat) n'est défini que dans l'étude d'impact avec une valeur de 5,5 % à 65 ans (donc sans décote) pour la génération 1975, soit déjà avec un an de décalage par rapport au rapport Delevoye. L'article 9 du projet de loi précise que « la valeur d'acquisition et la valeur de service du point sont revalorisées au 1^{er} janvier de chaque année selon des taux définis dans les conditions suivantes : chacun de ces taux doit être supérieur à zéro et compris entre l'évolution annuelle des prix hors tabac et l'évolution annuelle du revenu moyen d'activité par tête » jusqu'au 31 décembre 2044. L'indexation sur les salaires (que l'Insee connaît et utilise déjà) et non pas sur les prix promise par le Premier ministre le 11 décembre n'est donc pas pour demain... ■

Erick Staëlen

réversion Menaces sur les droits

L'objectif de la pension de réversion est d'assurer la continuité du niveau de vie après le décès du conjoint.

90 % des bénéficiaires des pensions de réversion sont des femmes. La réversion représente 25 % de la totalité des pensions soit 36 milliards d'euros, ce qui explique la recherche d'économies en la matière. Pour 1,1 million de personnes, c'est la seule pension de retraite perçue. C'est dire l'enjeu, notamment pour les femmes, d'autant plus que, contrairement à ce que dit le gouvernement, la réforme ne les favorise pas.

Le divorce

Signalons un point positif du projet de loi, la condition de ressources disparaît pour toutes et tous. Mais il faut déplorer un recul important sur l'âge : le droit ne sera ouvert qu'à 55 ans alors qu'il n'y a actuellement pas de minimum d'âge dans la Fonction publique. Rien donc n'est prévu pour



Des inégalités femmes-hommes accentuées

les veuages précoces. S'il n'y a pas de limite de durée de mariage en présence d'enfants, la réversion n'est ouverte que pour les mariages qui ont duré au moins deux ans. Enfin le dispositif spécifique d'aide aux orphelins de fonctionnaires serait supprimé.

Pour le montant, le principe retenu est le suivant : la personne survivante recevrait au maximum 70 % de la pension cumulée du couple. Le système

favorise les situations où existe une grosse différence de pension entre l'homme et la femme.

Le rapport Delevoye proposait la suppression de la pension pour les divorcés. Le projet de loi renvoyait, au départ, le problème à une ordonnance instituant une prestation compensatoire à verser au moment du divorce. On substituerait ainsi à un droit opposable, défini par la loi et financé par la cotisation, l'appréciation d'un juge.

Le gouvernement a tranché (rapport du HCFEA) : « Le dispositif retenu, pour les personnes divorcées, est celui d'une pension proratisée et soumise à condition de ressources » (précisées par décret). Il maintient « le principe de l'intégration et du financement de la réversion dans le système universel ».

Notons que le projet de loi exclut d'adapter la réversion aux nouvelles formes de conjugalité. Le SNES et la FSU demandent le maintien de la pension de réversion sans condition de ressources ni d'âge, son amélioration afin de garantir le niveau de vie du conjoint survivant et son extension aux couples pacés. ■

Marjène Cahouet

UN MOIS DA

Retraite à points, ba
toutes et tous mobilisés

rémunérations Ceci n'est pas une revalorisation

Depuis début janvier, le ministère discute avec les organisations syndicales des missions des professeurs, de gestion des ressources humaines, de répartition d'une enveloppe de 500 millions d'euros... Mais de revalorisation, point.



Faire passer des primes ponctuelles, catégorielles et conditionnelles pour une hausse des traitements : quel beau trompe-l'œil !

Suite à l'annonce du chantier sur la réforme des retraites, le ministre a décidé de lancer un grand plan de concertation afin, dit-il, de revaloriser les personnels pour garantir leur niveau de pension, de transformer en profondeur la gestion des ressources humaines et d'améliorer la qualité du service public d'éducation. Qu'est-ce qui ressortira de tout cela en matière d'amélioration des conditions de travail ? Nul ne le sait. En revanche, l'objectif à demi avoué est clair : trouver à tout prix des sujets qui justifient l'octroi de primes, toute hypothèse de mesures indiciaires ou de reconstruction des grilles étant exclue.

Avec 500 millions, t'as plus rien

Le ministère envisage quatre leviers pour répartir les 500 millions d'euros budgétés : une prime d'attractivité, une amélioration des conditions d'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, un renforcement du dispositif de formation pendant les vacances scolaires et du dispositif de remplacement de courte durée.

Concernant la prime d'attractivité, le principe est d'attribuer une prime sur une partie plus ou moins longue de la carrière, d'un montant dégressif et différent selon le nombre de personnels concernés et éventuellement le corps. Celle-ci serait appliquée au 1^{er} janvier 2021 pour l'ensemble des ayants droit. Quatre scénarii sont proposés (voir ci-contre). Ainsi, lorsque le ministre se targue de vouloir attribuer une prime de 100 euros à tous les nouveaux professeurs, cette communication est mensongère : les professeurs stagiaires ne sont pas concernés ; pour le scénario 4, la prime est inférieure et, pour les autres, ce montant n'est vrai au mieux que sur trois années de carrière.

Pour la classe exceptionnelle, le ministère propose de réduire la part

de promotions réservées aux personnels relevant du vivier 1 (éligibles ayant été affectés au moins huit ans sur certains postes) au profit de celui ouvert à tous : mesure nécessaire, mais qui ne coûtera rien. Quant à l'accès à la hors-classe, il promet plus de promotions... mais sans dire dans quelle proportion.

Enfin, recyclant l'antienne « travailler plus pour gagner plus », le ministère envisage de contraindre les personnels à se former pendant les vacances moyennant rétribution et de les obliger à remplacer leurs collègues absents au pied levé.

« Quand on est com' »...

Le ministère propose donc une pseudo-revalorisation : que de l'indemnitaire (ce qui permet d'exclure certains),

rien pour les personnels déjà à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle (25 % des personnels), rien pour les CPE et Psy-ÉN, une volonté de mettre en œuvre une part variable et aucune perspective sur une poursuite (tant promise) de revalorisation. Le ministère doit impérativement revoir sa copie, proposer une revalorisation

Scénarios catastrophes

Entre 157 et 64 euros nets par mois pour les personnels aux échelons 2 à 5 (scénario 1) ou bien entre 85 et 7 euros, voire rien suivant le corps pour les personnels aux échelons 2 à 11 (scénario 4), rien pour les personnels à l'échelon 1, aucune information sur une éventuelle attribution aux CPE et Psy-ÉN : voilà la prime d'attractivité que le ministère entend mettre en place... sans jamais indiquer quelle part des 500 millions d'euros sera utilisée pour cette mesure, ni si cette prime sera pérenne. Il balaye d'un revers de main l'aplatissement de la carrière sur les deux premiers scénarii (400 € annuels nets d'augmentation dans le premier scénario entre l'échelon 2 et l'échelon 6, soit en 9 ans de carrière) et ne s'aperçoit même pas qu'il crée à trois reprises une baisse de rémunération, c'est-à-dire l'attribution d'un salaire net inférieur malgré un changement d'échelon. Et c'est cela que le ministre appelle une « revalorisation historique » ?

digne de ce nom et une amélioration des conditions de travail et d'emploi des personnels. ■

Frédérique Rolet, Xavier Marand

OCDE La France à la traîne !

Dans son édition 2019 de *Regards sur l'éducation*⁽¹⁾, l'OCDE affirmait que les enseignants français étaient mieux payés en moyenne que ceux du reste de l'OCDE. Info ou intox ?

De plus, les systèmes éducatifs sont très variables, tant dans leur organisation que dans leurs résultats. On peut noter par exemple que le taux de non-scolarisation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire qui s'établit en moyenne à 7 % pour l'ensemble de l'OCDE n'est que de 5 % en France, alors qu'il dépasse les 10 % en Allemagne, et les 25 % au Mexique.

Cette soi-disant révélation, largement reprise par la presse, venait prétendument contredire le « discours habituel » des organisations syndicales qui s'appuyaient sur les données de l'OCDE pour dénoncer la faiblesse des rémunérations des enseignants français.

Rétablir les faits

Le salaire brut effectif moyen des enseignants du premier cycle du secondaire est annoncé, en 2017, à 41 250 € par an pour la France contre 38 385 € pour l'ensemble de l'OCDE. Outre le fait que ces valeurs intègrent l'ensemble des rémunérations, y compris celles qui correspondent à des charges de travail supplémentaires (heures supplémentaires, prime professeur principal, REP+...), elles sont calculées sur l'ensemble des populations enseignantes et intègrent donc les effets liés aux pyramides des âges. Ces données globales ne permettent donc pas d'établir de comparaisons pertinentes, et ce d'autant moins que, bizarrement, cette statistique n'intègre pas l'Allemagne, pays dans lequel les salaires enseignants sont largement supérieurs à la moyenne.

Comparer ce qui est comparable

Il faut donc faire des comparaisons à différents moments de la carrière. Ainsi les salaires français sont nettement en dessous des moyennes de l'OCDE en début de carrière (-4,7 %) mais encore plus à 15 années d'expérience (-17,5 %). En revanche en fin de carrière les salaires français sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE de 9,2 %. La comparaison avec l'Allemagne est défavorable aux salaires français tout au long de la carrière : -52 % en début de carrière, -51 % à quinze ans d'expérience et -22 % en fin de carrière.

Enfin, si on veut prendre en compte à la fois le nombre d'élèves et le nombre d'heures d'enseignement, on peut comparer le coût salarial annuel des enseignants par élève : en 2017, pour le premier cycle du secondaire, il était de 5 460 € en Allemagne, 4 465 € en Espagne, 3 223 € en Italie et seulement 2 585 € en France. Dans l'OCDE, seuls des pays d'Europe de l'Est, la Turquie, la Colombie et le Mexique sont plus bas que la France ! ■ Emmanuel Séchet

(1) *Regards sur l'éducation* : les indicateurs de l'OCDE, www.oecd-ilibrary.org

revalorisation Le SNES-FSU à l'offensive

Pour le SNES-FSU, revaloriser les rémunérations des personnels, c'est proposer des mesures immédiates et établir un plan qui fixe une programmation de mesures à court terme.

C'est ce que nous avons gagné avec le protocole PPCR (plus de 4 milliards d'euros répartis sur quatre ans) : mesures de carrières (raccourcissement du temps d'attente dans certains échelons, accès de tous à la hors-classe avant la fin de carrière, création d'un grade de débouché) et mesures indiciaires (ajout de points d'indice à chaque échelon).

Aujourd'hui, pour le SNES-FSU, l'urgence porte sur l'amélioration des débuts de carrière (un stagiaire à bac+5 touche 1,2 SMIC !) et le doublement de l'ISOE en ce qu'il est commun à tous avec l'alignement des indemnités des professeurs docu-

mentalistes, CPE et Psy-ÉN sur ce montant. À plus long terme, des mesures fortes de revalorisation des carrières doivent être programmées pour tous, accompagnées d'un dégel de la valeur du point d'indice :

- ▶ en classe normale : le raccourcissement des premiers et derniers échelons, un avancement d'échelon au rythme le plus favorable aux 6^e et 8^e échelons ; en classe exceptionnelle : un accès non contingenté à l'échelon spécial ;
- ▶ une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. Comme pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle et la structure de promotion doivent donc être revues dans le sens d'un accès élargi ;
- ▶ l'extension du dispositif ASA à l'ensemble des conditions d'exercice difficiles : affectation dans tout établissement classé REP+ ou REP (classement élargi à la réalité du terrain), affectation en ZR, affectation

avec complément de service dans un autre établissement... ;

- ▶ la déconnexion entre évaluation professionnelle et progression de carrière ;
- ▶ la mise à bas du « néomanagement » et de ces conséquences : attributions de primes « au mérite », division des équipes pluriprofessionnelles, pressions hiérarchiques... ■

Xavier Marand



Seule la lutte collective paie !

NS L'ACTION

c Blanquer, salaires

les 2, 3, 18, 31 mars...

réformes Blanquer Les lycées dans l'impasse

Les réformes devaient permettre aux élèves d'élargir leurs choix de poursuite d'études. Elles réduisent en réalité les possibilités de formation et mettent à mal la préparation au supérieur.

Moyens en berne, suppressions de postes, réduction des horaires disciplinaires : tout participe d'une régression en termes d'offre éducative. Une note de l'inspection générale récemment publiée insiste d'ailleurs sur les inégalités territoriales, sociales et genrées que pourrait creuser la mécanique du lycée à la carte, alors que, selon elle, ce dernier devrait constituer un levier pour l'ouverture de l'accès à des enseignements plus nombreux.

Options sacrifiées

La capacité à maintenir l'apparence d'un choix des enseignements à la carte dépendrait ainsi de la possibilité de maintenir les groupes à faibles effectifs. Or, les dotations horaires pour la rentrée prochaine ne le permettront pas.

Sans financement dédié, les options sont sacrifiées sur l'autel de la pénurie. L'inspection générale pose la question des moyens pour ouvrir des options qualifiées de « premier rang » quand elle les juge essentielles pour la poursuite d'études, à savoir les maths, tant « complémentaires » que « expertes », et DGEMC (Droit et grands enjeux du



Options sacrifiées, élèves pressurés, inégalités confortées : tel est l'envers du décor de la « liberté de choix » façon Blanquer.

monde contemporain). Dans ce schéma, elle reconnaît en creux que toutes les autres options – les arts, les langues vivantes et anciennes – sont vouées à disparaître.

Moins bien préparés au supérieur

Le principe d'une spécialisation par élimination d'un enseignement implique mécaniquement une réduction de la formation, tant du point de vue de la diversité que de la cohérence, chaque matière s'affichant comme indépendante les unes des autres.

L'inspection générale se veut rassurante et pense que la variété des combinaisons sera préservée. C'est ignorer les logiques d'un système où les choix sont pilotés par un enseignement supérieur qui dicte ses lois sans pour autant

les édicter explicitement. Quand les règles du jeu éducatif sont pipées, la « liberté de choix » tant vantée engendre de l'angoisse et favorise le repli vers des stratégies éprouvées. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre comment l'abandon d'une spécialité en Terminale laisserait planer un risque de « reconstituer les stratégies anciennes repérées comme « gagnantes » », du fait du niveau « d'incertitude ressentie »*.

Les séries sécurisaient les parcours de formation et rendaient explicites les possibilités de poursuite d'études. Le lycée à la carte brouille les pistes et perd les élèves dans les méandres d'une orientation post-bac dont les ressorts sont réservés aux initiés. Comment assurer aux lycéens la réussite dans l'enseignement supérieur ? La reme-

diation sera nécessaire pour combler les lacunes inhérentes au nouveau lycée, n'hésitent pas à avouer les promoteurs de la réforme. Avec quels moyens, répond alors en écho le dernier rapport de la Cour des comptes sur Parcoursup. ■ Claire Guéville

* Note de l'IGEN à consulter sur www.cafepedagogique.net

éducation prioritaire Prendre à ceux qui ont moins

Avec 840 suppressions de postes dans le secondaire à la rentrée 2020, les académies n'attendent pas la délabellisation des REP, prévue à la rentrée 2021, pour économiser des moyens d'enseignement en éducation prioritaire.

Les quelques marges d'autonomie dont pouvait encore bénéficier l'éducation prioritaire sont en train de disparaître. Dans l'académie de Marseille, on taille des croupières aux REP+ : il y manquera 43 ETP (Équivalents temps plein) à la rentrée prochaine. Le collège Léon-Blum de Villiers-le-Bel reçoit davantage d'élèves que prévu, mais perd à lui seul 31 heures. L'unique collège REP+ de la Manche perd ses 9 dernières heures de « référents » ; collègues, parents et élus

ont organisé une occupation nocturne de l'établissement pour protester. Plus fort encore, à Clichy-sous-Bois, c'est le collège Romain Rolland, choisi par les ministres de la Ville et de l'Éducation nationale pour lancer les cités éducatives en septembre dernier, qui se met en grève face aux pertes d'heures !

Déshabiller Pierre... et Paul !

Dans certaines académies, le taux de boursiers et les catégories socioprofessionnelles sont abandonnés pour les nouveaux Indices de position sociale (IPS) et d'éloignement des collèges, que les rectorats ont pondérés dans des équations aux coefficients opaques, défavorables aux collèges de l'éducation prioritaire. À la faveur d'un changement d'indicateurs, ils présentent les suppressions de postes comme prétexte à rétablir les équilibres.

Le 13 février, lors du colloque Éducation et ruralités à l'Assemblée nationale, le ministre s'inscrivait en faux « contre



Manifestation des personnels du collège REP+ Michel Bégon contre la perte de moyens, à Blois, le 11 février avant la tenue du CTSD.

ceux qui prétendent que l'on déshabillerait Pierre rural pour habiller Paul urbain ». Pourtant, il oppose les territoires alors que ses projets n'épargneront ni les REP ruraux, ni les petits collèges éloignés qu'il propose d'articuler aux écoles primaires ou bien de regrouper en grands collèges moins coûteux.

Avec la FSU, le SNES donne la parole aux acteurs de terrain en organisant des états généraux de l'éducation prioritaire dans les départements au printemps, puis au niveau national en novembre/décembre. ■

Anne-Sophie Legrand

rentrée 2020 L'asphyxie

Avec 25 000 élèves supplémentaires, après trois ans de suppressions d'emplois dans le second degré, les conditions de rentrée vont être détériorées et l'offre de formation va reculer.

Le ministre reste aveugle aux effets de la destruction de 5 690 emplois dans le second degré public depuis la rentrée 2017, dont 440 cette année. Dans les établissements, les effets sont violents, mais les luttes s'organisent.

Mauvais traitements

Depuis la rentrée 2018, dans l'académie de Rennes, le second degré a perdu 187 Équivalents temps plein (ETP). La suppression d'heures postes en collège pour la troisième année consécutive, se traduit par une augmentation des heures supplémentaires et une pression toujours plus forte pour faire accepter aux collègues cette surcharge de travail. Dans les collèges des Bouches-du-Rhône, alors qu'il faudrait créer 90 postes pour maintenir le taux d'encadrement en raison de l'accueil de 1 260 élèves supplémentaires, seule une vingtaine est attribuée. Les conséquences seront très vite visibles : hausse du nombre d'élèves par classe, concurrence pour l'usage de la marge entre les options et les dispositifs, inclusion au rabais au mépris des élèves et des personnels.

Les ministres ont menti sur Parcoursup

C'est la Cour des comptes qui l'écrit ! Son rapport publié le 27 février dernier tente de faire un premier bilan de la mise en œuvre de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) et pointe les contradictions entre le discours officiel et la réalité. « Il n'y a pas de sélection à l'entrée des filières universitaires », car c'est le « dernier mot au bachelier », répétaient sans cesse les ministres de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation nationale en 2018. Or, la sélection à l'entrée dans le supérieur est bien devenue la norme. Une formation devient sélective lorsque la demande des candidats est plus forte que la capacité d'accueil de la filière concernée. Cela a été le cas en 2019 pour près de 20 % des formations non sélectives en tension, représentant près de 30 % des candidats admis. Et quand on nous expliquait que les « algorithmes locaux » n'existaient pas, c'était aussi mensonger. Il y a un impératif de transparence, écrivent maintenant les rapporteurs car, non seulement les algorithmes existent, mais en refusant la publication crée un « risque de défiance ».

À effectifs quasi constants, les lycées bretons perdent 106 ETP. Des postes sont menacés et il va falloir faire des choix. La réforme précipitée du lycée contribue à la baisse du besoin en heures d'enseignement. Cela peut s'aggraver selon les disciplines avec la disparition de la troisième spécialité en Terminale. L'inspection générale elle-même vient de pointer le manque de moyens en lycée entraînant concurrence exacerbée et risque de disparition d'enseignements optionnels.

Défendre le service public

Sur le terrain, les personnels et le SNES-FSU luttent contre cette dégradation sensible du service public d'éducation. Dans l'académie de Toulouse, au collège Chaumeton de L'Union, la répartition de la DGH a été rejetée deux fois, trois motions adoptées par le CA et une délégation reçue au rectorat. Avec 6 heures en moins en SEGPA et toutes les Sixièmes à 30, l'inclusion se ferait en effet dans des conditions inacceptables.

En Dordogne, plusieurs collèges ont organisé une journée « collège éteint » avec le soutien des parents pour s'opposer à la disparition des groupes. Après cinq jours de grève le collège Rostand de Montpon-Ménésterol, 620 élèves, obtenait le rétablissement d'un poste de CPE à temps complet.

Face au mépris de l'institution, le SNES-FSU est partout pleinement investi dans les mobilisations pour défendre le service public d'éducation et les personnels. ■ Grégoire Frackowiak

UN MOIS DANS L'ACTION

2, 3, 18, 31 mars...

mouvement 2020 Vous défendre, plus que jamais

En 2020, c'est à vous de faire appel au SNES-FSU pour être défendu.

Jusqu'au mouvement 2019, les personnels bénéficiaient du contrôle qu'exerçaient leurs collègues élus en CAP sur les opérations de mouvement.

Ces élus, commissaires paritaires, étaient destinataires de la part de l'administration de documents leur permettant d'avoir une vision de l'ensemble du mouvement et de chacun des participants. Les élus du SNES-FSU pouvaient ainsi repérer les erreurs contenues dans les fichiers de l'administration et en demander la correction. Ce travail de vérification commençait en académie sur les vœux et les barèmes. On ne compte pas le nombre d'erreurs ainsi dépotées et le nombre de corrections obtenues chaque année. Vos élus étaient ensuite destinataires du projet intégral de mouvement.

Opacité

Lors d'un minutieux travail de préparation, les élus SNES-FSU repéraient encore des erreurs et les faisaient corriger. En commission, où ils siégeaient face à des représentants de l'administration, ils s'assuraient que chacun obtenait bien la mutation à laquelle il pouvait prétendre dans le respect des règles connues de tous et qui s'appliquaient à tous. Ils proposaient en outre des améliorations, toujours dans le respect des règles, permettant ainsi à davantage de participants d'obtenir



Malgré la suppression de certaines compétences des commissions paritaires, tous les élus du SNES-FSU sont au travail pour vous donner les moyens d'y voir un peu plus clair dans votre demande de mutation.

satisfaction, ce qui revêtait une importance accrue dans le contexte de suppressions de postes de ces dernières années.

La loi de transformation de la Fonction publique, promulguée le 6 août 2019, est passée par là et a supprimé les compétences des commissions paritaires en matière de mouvement au 1^{er} janvier dernier. Ainsi, le mouvement 2020 est le premier à se faire hors de toute commission et sans aucun contrôle de vos élus. Ce que le pouvoir actuel, habitué à l'emploi de la novlangue, appelle « transparence » n'est en réalité qu'opacité et porte ouverte aux passe-droits.

La volonté du gouvernement est d'isoler les agents face à l'administration, ce que le SNES-FSU continue de dénoncer.

Le SNES-FSU à vos côtés

Les élus et militants du SNES-FSU ont tout mis en œuvre pour accompagner les personnels dans leur demande de mutation dès leur réflexion sur la liste de vœux. Leur maîtrise des règles du mouvement et des rouages est reconvenue. Ils ont aussi accompagné les collègues au moment où ils devaient, seuls, vérifier leurs vœux et barèmes sur I-Prof et éventuellement en demander la correction.

Ils sont là pour vous accompagner au moment du résultat. Celui que vous avez reçu le 4 mars peut être entaché d'erreur. Si vous avez le moindre doute ou des interrogations, contactez le SNES-FSU (voir ci-contre). Les élus et militants vous aideront à y voir plus clair.

Si le résultat que vous obtenez ne vous satisfait pas, vous êtes fondé à déposer un recours auprès de l'administration. Cette démarche est prévue par la loi du 6 août et par les lignes directrices de gestion, tout comme est prévu l'accompagnement par un représentant d'une organisation syndicale représentative dans cette démarche : nous y sommes prêts. ■ Thierry Meysonnier

Vous n'êtes pas satisfait du résultat de l'inter ? Que faire ?

Si l'affectation que vous avez obtenue à l'inter ne correspond pas à votre vœu 1 et qu'elle ne vous convient pas, si vous n'avez pas obtenu de mutation, si vous avez été affecté en extension de vœux, si votre barème est toujours erroné alors que vous aviez demandé sa correction au rectorat, contactez le SNES-FSU ! Élus et militants sont à votre disposition (par mail à emploi@snés.edu ou par téléphone au 01 40 63 29 64 / 01 40 63 29 00) afin de vous conseiller et de vous accompagner dans le dépôt d'un recours auprès du ministère. Ils pourront vous représenter auprès de l'administration si vous les mandatez. Le délai légal pour déposer un recours est de deux mois après la notification de la décision. Nous vous conseillons néanmoins d'agir au plus tôt. En effet, une révision d'affectation qui interviendrait suffisamment tôt pourrait vous permettre de participer à l'intra de l'académie finalement obtenue. Si la révision intervient trop tardivement, vous serez affecté à titre provisoire dans l'académie dont vous devenez titulaire et devrez participer à l'intra l'an prochain pour obtenir une affectation définitive. La première réunion organisée par le ministère avec le SNES-FSU pour étudier les dossiers de recours devrait se tenir vers fin mars.

à l'intra comme à l'inter Ne restez pas isolé face à l'administration !

Les élus du SNES-FSU sont là pour vous accompagner.

Si vous avez obtenu une académie à l'inter, vous devez participer à l'intra dans cette académie. Vous pouvez aussi participer à l'intra si, n'ayant pas muté à l'inter, vous souhaitez changer d'affectation dans l'académie dont vous êtes titulaire. Dans tous les cas, adressez-vous à la section académique du SNES-FSU de l'académie où vous participez à l'intra.

Non seulement les élus et les militants du SNES-FSU connaissent parfaitement les règles du mouvement, mais ils ont une connaissance fine de l'académie : ils sont en effet tous en poste dans un établissement. Ils sont les seuls en mesure de vous donner des informations fiables sur les zones géographiques de l'académie, sur les établissements, et de vous conseiller dans l'élaboration de votre liste de vœux en fonction de vos souhaits et de votre barème. Des permanences et des



Accompagnement indispensable.

réunions sont organisées par le SNES-FSU dans chaque académie en période de mutations. Vous pourrez y trouver les meilleurs conseils. Une fois votre demande enregistrée sur SIAM, pensez à confier l'ensemble de votre dossier au SNES-FSU académique (copie de la confirmation de demande et des pièces justificatives).

Dans chaque académie, il y aura une période pendant laquelle vos vœux et vos barèmes seront portés à votre connaissance sur SIAM. Les barèmes

peuvent être différents de ceux affichés au moment de la saisie selon que l'administration prend en compte ou pas les pièces que vous aurez fournies. L'étape de vérification des barèmes est cruciale : une erreur peut avoir pour conséquence de vous faire rater l'affectation que vous souhaitiez. Mais comme pour l'inter, il n'y aura plus de groupe de travail de vérifications des vœux et barèmes, instance qui permettrait auparavant de faire corriger un grand nombre d'erreurs grâce aux interventions des élus SNES-FSU auprès de l'administration.

À cette étape-là aussi, il est impératif de faire appel à l'expertise du SNES-FSU pour éviter toute erreur ! Comme à l'inter, une fois que vous aurez pris connaissance de votre résultat d'affectation à l'intra vous pourrez le contester par un recours auprès de l'administration et vous pourrez mandater un représentant du SNES-FSU pour défendre votre dossier. ■ T.M.

Intra 2019 À vos fiches !

La fiche syndicale intra est indispensable pour que les élus puissent suivre les dossiers individuels et intervenir.

peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable en s'appuyant sur des situations individuelles et faire avancer nos demandes d'amélioration pour tous. ■ T.M.

Cette fiche, accompagnée des copies de la confirmation écrite de participation au mouvement et des pièces justificatives ainsi que des éléments complémentaires jugés utiles, est indispensable pour :

- vous conseiller efficacement dans la stratégie avant la date limite de modification des vœux ;
- vérifier et compléter les informations enregistrées par l'administration afin de faire valoir tous vos droits à bonification dans le respect des règles communes ;
- faire rectifier des erreurs et prendre en compte des oublis ;
- mieux vous informer des résultats ;



Un lycée éparpillé façon puzzle

Pendant les vacances scolaires, la Région Île-de-France a décidé de fermer le lycée Rabelais, situé à Paris, dans le 18^e. Malgré les alertes répétées des personnels, la Région n'a jamais entretenu les bâtiments et n'a réagi que lorsque des blocs de béton menaçaient de s'effondrer sur la cour de récréation... À ce stade, nul autre choix que de fermer définitivement le lycée. Les 1 142 élèves et les personnels finiront l'année scolaire éparpillés dans cinq sites différents un peu partout dans Paris et ne sont assurés d'aucune solution pérenne pour la rentrée prochaine...

Recrutement et formation des élites

Après le grand débat national, Frédéric Thiriez s'est vu confier une mission : faire des propositions sur la formation des élites politiques du pays, vues comme trop éloignées de la vraie vie, avec en ligne de mire une réforme de l'ENA. Son rapport a été rendu public, avec une proposition choc : la création d'un concours d'entrée à l'ENA « égalité des chances » réservé aux plus modestes, forme de « sous-concours » en rupture totale avec les principes d'égalité. Si cette hypothèse a vite été écartée par le gouvernement, trois ministres, dont Jean-Michel Blanquer, ont été chargés de travailler à des applications concrètes des pistes évoquées. Mais la démocratisation de la haute Fonction publique se joue bien avant l'entrée à Sciences Po ou à l'ENA et ne doit pas se limiter aux grandes écoles. C'est l'ensemble du système éducatif qui doit être tourné vers cet objectif. Quelles sera la teneur des annonces du ministre alors même que ses réformes renforcent les inégalités ?

actions ultra-marines ensemble et ultra-mobilisés

« Dans tout l'Outre-mer, tout se passe bien. » Le 21 février, au moment même où Jean-Michel Blanquer tenait ces propos à l'Assemblée nationale, les collèges et lycées des départements et Régions d'outre-mer étaient pourtant en pleine ébullition : grèves, blocages... Le déni du ministre n'est pas nouveau sur ce sujet comme sur d'autres. Mais la mobilisation exceptionnelle des personnels a permis de faire bouger les lignes !

Outre-mer Terres de luttés

La réforme des retraites a été le catalyseur de ces mobilisations d'ampleur en Guadeloupe, Martinique, en Guyane ou à la Réunion. La baisse programmée des pensions a suscité une très vive colère : le 5 décembre, les taux de grévistes étaient historiques, comme partout. Mais d'autres sujets ont rapidement nourri une profonde colère. Les caractéristiques économiques et sociales des DROM sont connues : taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, taux de chômage des jeunes très élevé, décrochage scolaire, situation catastrophique à tout point de vue à Saint-Martin, etc. Le service public d'éducation doit pourtant jouer un rôle central dans la lutte contre les inégalités en offrant de réelles perspectives d'avenir scolaire à tous les jeunes : élévation du niveau de qualification, émancipation par les savoirs. Les personnels se battent au quotidien pour l'avenir de leurs élèves, mais ils le font dans des conditions déplorables, comme un symbole du mépris pour les communautés éducatives de ces académies. Ainsi, le retard structurel de la Guyane en matière de postes d'enseignants est bien connu, mais ce retard n'a jamais été rattrapé. Pour la rentrée 2019, le ministère a doté la Guyane d'un unique emploi supplémentaire ! En Guadeloupe, 91,3 % des collèges ont un indice de position sociale inférieur à la moyenne nationale. De quoi appuyer la revendication du classement de toute l'académie en REP+ auquel, jusqu'ici, l'administration a opposé une fin de non-recevoir. En Martinique, la réforme du lycée accentue les inégalités territoriales et sociales.

Mobilisation exemplaire

En janvier 2020, la mobilisation a pris de l'ampleur : manifestations de plus en plus nombreuses, actions des élèves



contre les E3C, blocages des établissements. Mais la répression a aussi frappé, notamment le secrétaire de la FSU Guyane, victime de violences policières.

Au terme de quelques semaines, le constat est sans appel : les académies d'outre-mer ont été aux avant-postes de la mobilisation, construisant un puissant mouvement social, dans la durée. Après plusieurs jours de silence médiatique, ces mobilisations ont enfin eu un écho dans les médias nationaux. Les lignes ont commencé à bouger (mission de l'inspection générale en Guadeloupe et Martinique sur la question de l'éducation prioritaire et des postes), la FSU a été reçue en audience au ministère. Mais les réponses tardent à venir. Les personnels, eux, sont prêts à repartir de l'avant, forts de l'expérience d'une mobilisation historique qui aura souvent été citée en exemple dans d'autres académies. ■

Sophie Vénétiau

Florilège...

Martinique

- 48 postes supprimés dans le second degré
- 20 janvier : 50 collèges et lycées sur 66 bloqués
- 23 janvier : 100 % des collèges et lycées bloqués

Guadeloupe

- 53 postes supprimés dans le second degré
- 23 janvier : plus de 80 % en Guadeloupe

Mayotte

- 12 février : Journée « île morte » à Mayotte pour protester contre l'aggravation des conditions de travail et la réforme des retraites.
- 11 établissements du second degré fermés, 6 dans l'action
- 50 % des établissements mobilisés

Chaque jour, devant les établissements, les collègues, tous corps confondus, se réunissent en AG. On y vote des actions et la reconduction du mouvement. Chaque semaine, lors des journées nationales de mobilisation, de 1 000 à 4 000 personnes défilent à Fort-de-France.

La FSU nationale relaie la mobilisation auprès du MEN et des médias nationaux. Nous rencontrons nos parlementaires. L'intersyndicale est même auditionnée par la Commission des retraites de l'Assemblée nationale.

Localement, les collègues se regroupent pour tracter, manifester ou parler aux parents. Beaucoup d'enseignants envoient régulièrement cours, exercices et corrections à leurs élèves. Certaines réunions parents/professeurs réunissent plusieurs centaines de personnes. Dans leur majorité, les parents, bien qu'inquiets, nous témoignent leur soutien.

L'annonce des DHG a, sans doute aussi, aidé la mobilisation à durer. Avec 30 suppressions de postes, qui viennent s'ajouter à plus de 1 000 en douze ans, l'académie paie un lourd tribut sur l'autel des économies budgétaires. À ce jour, après la venue en Martinique de deux IG mandatés par le ministère, nous attendons des réponses. ■

Valérie Vertale-Loriot, Gilles Gaudion

à La Réunion Réformes, non merci !

À 10 000 km de la Métropole, au retour des congés de l'été austral, les enseignants de lycée se sont organisés pour faire connaître leur refus des E3C et des réformes Blanquer. Dès le premier jour de cours, fin janvier, alors que le recteur se déplaçait dans un lycée du nord de l'île, pour marquer sa satisfaction, comme le ministre n'a cessé de le faire, un collectif de collègues l'attendait de pied ferme pour lui faire part de toutes leurs incertitudes et inquiétudes face à l'impréparation qui entourait ces nouvelles épreuves. Dans l'ouest et le sud de l'île, d'autres

collègues mobilisés ont manifesté chaque jour d'épreuve devant leur établissement. Affichage, message à la presse locale, distribution de tracts aux élèves et aux parents pour dénoncer les réformes et la destruction du service public d'éducation. Certains collègues enfin, en grève, n'ont pas surveillé les épreuves, contraignant l'administration à trouver d'autres moyens humains.

L'organisation hyper-locale et inégale de la lutte mais les enseignants de la Réunion n'ont rien lâché ! ■

Corinne Peuré



Lycée Boisjoly-Potier (île de La Réunion)

à la Guadeloupe Vent debout !

Dès le 5 décembre, la mobilisation contre la réforme des retraites a été d'un très haut niveau. Les collègues ont fait le choix de bloquer les établissements scolaires pour manifester une vive colère contre un projet qui menace l'avenir des pensions. Tout au long du mois de décembre, les blocages se sont intensifiés. L'annonce de suppressions de postes pour la rentrée a fini d'envenimer les choses. Les vacances de Noël n'ont été qu'une pause. Tout au long du mois de janvier, 90 % des EPLE étaient bloqués et 75 % des écoles. De

très nombreuses actions ont été organisées, dont le blocage du rectorat. À l'approche des vacances de Carnaval, une audience FSU au ministère a permis d'obtenir une mission de l'Inspection Générale sur l'éducation prioritaire.

Aujourd'hui, le mouvement est loin d'être terminé, puisque rien n'a bougé sur les retraites et un nouveau préavis est déposé pour le 5 mars si les réponses ministérielles s'avèrent insuffisantes en matière d'éducation prioritaire. ■

Guillaume Marsault

à la Martinique Dans la durée

Voilà bien deux ans que le SNES-FSU Martinique répète aux collègues qu'il faudra se mobiliser massivement pour faire échec à cette impitoyable réforme des retraites. Mais jamais nous n'aurions imaginé une protestation aussi vive !

Le 5 décembre, premier jour de mobilisation nationale, les chiffres dans l'éducation sont incroyables : 75 % des personnels attendus sont en grève. Le préfet nous reçoit en intersyndicale. Nous lui rappelons une de nos revendications anciennes, la prise en compte du coût de la vie dans le calcul des pensions de retraite outre-mer.

Au jour le jour

Les 12 et 17 décembre, les taux de grévistes restent très importants dans le secondaire. La première journée nationale de janvier est encore un succès. Les collègues bloquent collèges et lycées les uns après les autres. Le 23 janvier, les 66 établissements secondaires de l'île sont fermés. Durant quatre semaines, le blocage de l'ensei-



gnement public secondaire est total !

Un accès fermé par une chaîne, un autre encombré par des palettes et devant, un piquet de grève jamais menaçant. Rien d'infranchissable ! D'ailleurs et bien heureusement, les résidents et les cadres des établissements y circulent sans problème. La machine s'arrête. Les élèves cessent de venir. Il devient difficile d'identifier, donc de ponctionner les grévistes.

Le recteur tente bien d'utiliser la répression en ordonnant aux chefs d'établissement d'assigner des personnels en référé. Une seule s'y résout. 250 enseignants et plusieurs avocats viennent au tribunal administratif soutenir les collègues assignés.

chiffres du chômage Que cache la baisse actuelle ?

Début 2020, Pôle emploi et l'INSEE ont successivement publié leurs chiffres qui attestent d'une baisse du chômage en 2019, alors même que la croissance économique a été moins élevée que l'année précédente.

nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (n'ayant occupé aucun emploi dans le mois) était compensée par une hausse des catégories B et C (demandeurs d'emploi ayant occupé une activité réduite dans le mois). Ces trois catégories de Pôle emploi continuent toutefois de représenter 5,4 millions de personnes, dont 3,3 millions en catégorie A au quatrième trimestre 2019. De son côté, l'INSEE ne dénombre que 2,4 millions de chômeurs. La différence entre les deux est considérable (voir ci-contre), mais l'évolution positive est la même pour les deux institutions. Le gouvernement s'en réjouit et affirme qu'il serait possible de descendre à 7 % à la fin du quinquennat.



Spéculer sur une baisse pérenne du chômage alors que l'embellie actuelle est plus que circonstancielle : un numéro d'acrobatie à haut risque.

Euphorie mal placée

Mais, au risque d'être rabat-joie, il faut rester très prudent. Cette embellie risque d'être temporaire et il faut éviter de faire de cet indicateur un totem.

Les conditions fiscales de l'année 2019 ont en effet été très particulières, puisque l'effet du CICE aura été double : les entreprises ont pu bénéficier à la fois du crédit d'impôt de l'année précédente et de la transformation de ce CICE en allègements généralisés de cotisations. Une partie des emplois créés ont donc été en quelque sorte subventionnés par le cumul de plus de 40 milliards d'euros de baisse de

recettes sociales et de crédit d'impôts. Cette manne ne pourra être reconduite. À cela s'ajoutent les diverses menaces qui pèsent sur la croissance économique mondiale, croissance qui reste le moteur de la création d'emplois tant qu'on ne relance pas le débat sur la baisse du temps de travail qui permettrait de partager les emplois et les activités.

Par ailleurs, le taux de chômage est un indicateur très global, discutable, qui ne dit pas grand-chose de l'état du monde du travail. Ainsi, parallèlement à la baisse du nombre de chômeurs, le halo du chômage s'est accru selon

l'INSEE de 59 000 personnes en 2019. Il est formé de personnes qui souhaitent travailler, mais qui ne rentrent pas dans les critères très restrictifs de l'INSEE ou de l'ANPE.

Uberisation, piège à...

Enfin, nombre de chômeurs se lancent dans l'auto-entrepreneuriat lequel entraîne le développement d'une nouvelle forme de précarité. Ces auto-entrepreneurs, qui travaillent fréquemment pour d'autres entreprises, constituent une part de plus en plus importante de l'emploi non-salarié, alors même qu'ils sont fréquemment

Qu'est-ce qu'un chômeur ?

Selon l'INSEE, qui reprend les critères du Bureau International du Travail, pour être chômeur, il faut être disponible sous 15 jours, avoir effectué une recherche active dans le mois ou avoir trouvé un emploi qui débute dans les trois mois, mais surtout, il faut ne pas avoir travaillé même une heure durant la semaine sur laquelle porte l'enquête. La catégorie A de demandeur d'emploi de Pôle emploi est très proche, avec une inactivité qui s'étend sur le mois. Mais on peut être chômeur INSEE sans être inscrit à Pôle emploi, ou être classé en catégorie A Pôle emploi sans être chômeur INSEE si l'on n'a pas fait de recherche autre que l'inscription à Pôle emploi. Dans tous les cas, ces définitions sont très lacunaires et évacuent notamment des statistiques toutes les personnes qui sont découragées dans leur recherche ou à temps partiel sans le vouloir.

en état de dépendance économique vis-à-vis d'un donneur d'ordre unique et dans une situation économique fragile et précaire.

En définitive, il n'est pas possible pour apprécier l'activité de se focaliser sur le seul taux de chômage – qui est, au passage, encore bien trop élevé. L'analyse de la situation de l'emploi doit aussi porter sur le contenu et la qualité des emplois. ■

Hervé Moreau

Le taux de chômage calculé par l'INSEE s'établit pour 2019 à 8,1 % de la population active. C'est le plus bas niveau depuis 2008. Les créations d'emploi ont été plus dynamiques en 2019 qu'en 2018, ce qui est a priori une bonne nouvelle pour toutes celles et tous ceux qui en bénéficient. D'autant que selon le ministère du Travail, la proportion des embauches en contrat à durée indéterminée progresse aussi par rapport à 2018 (de 13 % à 16 % des nouvelles embauches).

Du côté de Pôle emploi, les données sont aussi rassurantes, puisque les trois principales catégories de demandeurs d'emploi sont en baisse (A, B et C), alors qu'entre 2015 et 2018, la baisse du

Le taux de chômage : un indicateur global et discutable

loi Grand âge et autonomie Des dispositions opérationnelles en 2020 ?

Personnes âgées, proches aidants, professionnels : tous tirent la sonnette d'alarme face à des taux d'encadrement rendant impossible toute prise en charge digne, à des restes à charge insoutenables pour les familles et à des établissements parfois vétustes et inadaptés.



Les personnes âgées et leur famille attendent impatiemment les moyens promis.

En janvier 2020, Agnès Buzyn assurait que « le rapport de Dominique Libault permettrait d'inscrire dans la loi les grandes orientations de la stratégie nationale ». Était également annoncée, dans la foulée de la présentation du projet de loi, la tenue d'une conférence nationale des métiers « rassemblant toutes les parties prenantes concernées ».

Un calendrier...

Le nouveau ministre de la Santé, Olivier Véran, a précisé, le 20 février, que la loi serait présentée en juin 2020, après une période de concertation pour une discussion au Parlement au dernier trimestre 2020 et un vote en début d'année 2021.

Ce calendrier a été confirmé par Fabrice Perrin, conseiller médico-social et grand âge du ministère de la Santé, le 26 février, lors d'une rencontre avec la FSU. Brossant à grands traits les principaux chapitres de la future loi (maintien à domicile, EHPAD, reste à charge...), il a rappelé le rôle des départements. Les financements seront connus en même temps que le texte. En attendant, Olivier Véran a promis le dégel de 20 millions d'euros supplémentaires pour le secteur de l'aide à domicile.

« Le dossier est prêt », assure le cabinet d'Olivier Véran le 27 février. Trois rap-

ports censés préparer la loi sont parus et confirment la gravité de la situation. Le rapport Libault, présenté en mars 2019, précise, dans une approche globale, que la perte d'autonomie relève de la solidarité nationale. Celui de Myriam El Khomri sur l'attractivité des métiers du grand âge est peu ambitieux en termes de parcours de formation, et révélateur d'un décalage entre besoins et propositions de financement. Quant au rapport élaboré par Audrey Dufeu-Schubert « pour réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme », ses

86 mesures pour lutter contre l'isolement social manquent aussi de financement.

... mais pas de financement

Ce dernier point est crucial, et le gouvernement ne peut pas se contenter de répéter que toutes les réponses vont se trouver dans un projet de loi qui n'est toujours pas connu !

La FSU, le 27 février, a rappelé la pertinence de son expertise sur ce dossier notamment sur les personnels. Elle a rappelé sa demande de participation à une véritable concertation

et l'urgence d'une loi qui réponde aux attentes de toutes les personnes concernées. ■

Marjolène Cahouet

Perte d'autonomie : quelles priorités ?

Le 16 janvier dernier, Agnès Buzyn – qui n'avait pas encore été sommée de sauver ce qui pouvait encore l'être à Paris au lendemain du retrait de Griveaux – avait présenté les grandes lignes de la stratégie de prévention de la perte d'autonomie préconisée par le gouvernement. Ce plan est articulé autour de quatre axes :

- ▶ promouvoir la prévention tout au long de la vie pour repousser la perte d'autonomie ;
- ▶ dès 70 ans, agir sur les facteurs accélérant la perte d'autonomie ;
- ▶ mettre la préservation de l'autonomie de chaque personne au cœur des priorités des professionnels ;
- ▶ mettre la France au niveau des pays européens les plus avancés en matière de prévention de la perte d'autonomie, par la recherche et l'innovation.

La start-up nation au chevet du vieux monde, en somme...

covid-19 De la crise sanitaire à la crise économique

Les conséquences économiques de la crise du coronavirus sont difficiles à estimer. L'hypothèse d'une récession ne peut être écartée.

Les marchés financiers ne s'y sont pas trompés. Les bourses mondiales en plongeant de plus de 12 % sur la semaine anticipent des difficultés dans de nombreux secteurs.

Panique financière jugulée ?

Outre le tourisme et le transport aérien affectés par une chute brutale de la demande, le textile et l'électronique seraient les plus exposés à la fermeture des entreprises chinoises. Certaines entreprises américaines, comme Apple ou Microsoft, pourraient voir leur approvisionnement perturbé.

Sur les marchés des matières premières, certaines chutes sont spectaculaires : 5 % sur le pétrole, 15 % sur l'acier, 20 % sur le coton, 35 % sur le gaz naturel... La chute anticipée de la demande chinoise explique largement ces écarts.

Si lundi 2 mars, les marchés financiers américains ont fortement rebondi – l'indice Dow Jones a gagné 5 % après avoir perdu 13 % la semaine précédente –, c'est que le Trésor et la Banque centrale américaine se sont dépêchés de rassurer les opérateurs en leur promettant des baisses de taux et des refinancements sans limite. La crise de 2008 a, en la matière, servi de leçon.

Des questions en suspens

Cette crise tombe très mal, au moment même où la croissance mondiale se ralentit. Après une très longue phase d'expansion, de plus de 11 ans aux EU, un record, le retournement était attendu. Mais la crise sanitaire pourrait transformer un simple ralentissement en crise économique majeure. En France, la croissance pourrait passer

sous les 1 % en 2020, 0,3 % en Allemagne. Dans ces conditions, la baisse du chômage ne serait plus qu'un lointain souvenir.

Outre qu'elle rend compte d'une économie mondialisée dans laquelle la Chine joue aujourd'hui un rôle majeur – tant du côté de l'offre que de la demande –, cette crise rend manifeste des contradictions fortes de l'expansion des années 2010, en particulier, une forte tendance au crédit pour maintenir des rendements élevés créant des « bulles » d'endettement prêtes aujourd'hui à éclater.

Si les États-Unis disposent encore de marge de manœuvre en termes de taux d'intérêt, ce n'est pas le cas de l'UE, la BCE ayant déjà abaissé ses taux en dessous de zéro. Reste la dépense budgétaire pour amortir le choc. Mais l'Allemagne acceptera-t-elle de sortir des dogmes de Maastricht pour réduire ses excédents et soutenir l'activité ? Là est la question. ■

Thierry Ananou



8 mars Devenir les grandes gagnantes !

Après les grandes grèves des femmes en Espagne et en Suisse l'an dernier, la cause féministe est plus que jamais une mobilisation sociale.

Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, est l'occasion partout dans le monde de dénoncer les mécanismes de domination qui oppriment spécifiquement les femmes et de s'organiser pour conquérir de nouveaux droits.

Le SNES et la FSU mènent ces combats au quotidien car l'égalité professionnelle, comme la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, participent

de la société égalitaire et démocratique que nous appelons de nos vœux.

Le temps des conquêtes

L'égalité n'est pas un slogan. Elle doit être mise en œuvre. Les femmes ne sont pas dupes : elles savent qu'elles seront les grandes perdantes des réformes qui sont imposées au pays. Leur forte mobilisation dans le mouvement social, les grèves et les actions de contestation contre la réforme des

retraites ont permis d'anéantir la communication gouvernementale qui prétendait que les femmes seraient « les grandes gagnantes ».

La Fonction publique, c'est 5,5 millions d'agents, dont 62 % de femmes. Dégrader la Fonction publique, les conditions de travail, les

Pour le SNES-FSU, l'égalité n'est pas un simple slogan



© Jeanne Mignot / Flickr.com

salaires et la retraite des fonctionnaires, c'est en réalité et aussi dégrader la vie de 3,5 millions de femmes.

Le SNES, avec la FSU, appelle les personnels à s'engager massivement dans toutes les actions, manifestations, grèves féministes, rassemblements pour faire du 8 mars une journée de mobilisation forte sur l'ensemble du territoire. Soyons toutes et tous les grandes gagnantes de ce 8 mars ! ■

Aurélia Sarrasin

Kenya Non à la répression !

Une répression inique s'abat actuellement sur nos camarades kenyans. Elle n'a que trop duré.

Depuis plusieurs mois, le KNUT (Syndicat des enseignants du Kenya) subit une campagne de harcèlement visant à déstabiliser la direction nationale, les 110 sections syndicales réparties dans l'ensemble du pays, ainsi que les adhérents.

Violation des droits syndicaux

Ces attaques auxquelles se livre l'employeur représenté par la Commission des services du secteur de l'éducation, la TSC, cible cette organisation qui en mai 2019 comptait jusqu'à 200 000 adhérents en poste dans les établissements du public. La TSC a mis en place de façon illégale un nouveau système de « validation numérique » des adhérents ce qui a entraîné une chute importante de la syndicalisation. Au mépris des lois régissant les relations de travail (2007), elle a même mené une campagne afin d'inciter les enseignants à quitter le KNUT afin de bénéficier de la convention collective de 2017-2021.

Mettre fin aux basses manœuvres

En septembre 2019, plus de 86 000 enseignants se sont retrouvés radiés

de leur syndicat ! Et la TSC a poursuivi ses attaques en mettant en place deux systèmes de rémunérations parallèles pour les enseignants du service public. Les salaires sont plus élevés pour les personnels qui ne sont pas syndiqués au KNUT ! Des discriminations flagrantes pour les syndiqués qui ne se voient accorder ni promotion, ni accès aux stages de formation continue.

À ce jour, le KNUT ne compte que 100 000 adhérents. Il a alerté l'Internationale de l'Éducation (IE) à laquelle il est affilié afin de lancer une campagne de soutien et de solidarité. L'IE a instamment demandé au gouvernement du Kenya de mettre un terme au harcèlement et de respecter les droits syndicaux, garantis par la légis-



© Ken Wess / Flickr.fr

lation nationale et les conventions internationales. Un dossier sera soumis à l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Le SNES-FSU participe à cette campagne de solidarité. ■

Odile Cordelier

Publicité

EMPLOI - ENVIRONNEMENT

PUBLICITÉ

Pourquoi choisir l'épargne responsable et solidaire ?

Nous sommes nombreux à partager l'envie d'être plus utiles. Selon une enquête Ifop, 63% des Français s'intéressent à l'impact environnemental et social de leur épargne. Mais comment être sûr que notre argent ne sert pas à financer n'importe quoi, n'importe où, pour n'importe qui ?



Une épargne plus utile

Lutter contre le travail des enfants, la corruption ou le réchauffement climatique, c'est possible grâce à l'épargne responsable et solidaire. L'argent placé par l'épargnant est orienté vers des entreprises triées sur le volet, sélectionnées en fonction de leur performance financière mais aussi de leur comportement social, éthique et environnemental.

Sont privilégiées, par exemple, les sociétés qui agissent pour l'emploi, le logement, la réinsertion, la préservation de l'environnement, l'agriculture biologique et les énergies renouvelables. C'est donc une épargne qui contribue à transformer positivement la société.

17 500

emplois créés chaque année.

Une excellente raison de soutenir la finance solidaire aux côtés de France Active et MAIF.

L'épargne solidaire en chiffres

L'épargne responsable et solidaire, tout aussi rentable que les produits financiers classiques, a déjà été adoptée par plus d'un million de Français. En dix ans, grâce à l'épargne solidaire et à France Active, 175 000 emplois ont été créés, dont 64 000 pour des personnes en situation

de handicap ou de précarité qui ne trouvaient pas d'emploi sur le marché ordinaire du travail. Par ailleurs, 430 millions d'euros ont été investis dans la transition énergétique grâce à l'épargne collectée par MAIF. Attachée à ce modèle d'épargne éthique et utile, MAIF est le premier assureur français à proposer une gamme de produits d'épargne intégralement solidaire.



*Détail des offres et partenaires sur maif.fr - MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. MAIF VIE - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS NIORT 330 432 762 - La Pavote - 90 Avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort Cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

Vers un espace européen de l'éducation ?

Dès 2018, la Commission européenne a lancé l'idée « d'un espace européen de l'éducation qui devrait promouvoir et favoriser la mobilité et la coopération et soutenir les États membres dans la modernisation de leurs systèmes éducatifs »⁽¹⁾. Si mobilité et coopération ne sont pas des éléments nouveaux, la question de la « modernisation » renvoie en fait à la mise en place de réformes structurelles dans des domaines comme le recrutement et la formation des enseignants, l'organisation des enseignements ainsi que le rôle des universités.



© Gérard Colomb / Flickr.fr

La Commission semble beaucoup tenir à cette initiative d'espace européen en s'appuyant sur le fait que les ministres de l'Éducation revendiquent plus de coopération et d'échanges de « bonnes pratiques ». Elle a d'ailleurs réaffirmé le besoin de poursuivre dans cette direction en mettant en place « un programme stratégique » de 2020 à 2025⁽²⁾.

Le Comité syndical européen de l'éducation, région Europe de l'Internationale de l'Éducation, a déjà exprimé ses plus grandes réserves quant à cette initiative dont on voit bien qu'elle ne respecte ni la diversité des systèmes éducatifs, ni le principe même de subsidiarité. O. C.

(1) Conclusions du Conseil *Concrétiser l'idée d'un espace européen de l'éducation* (14 mai 2018)

(2) Conclusions du Conseil *Poursuite de la mise en place de l'espace européen de l'éducation* (8 novembre 2019)

Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs

1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ;
chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

■ Paris 15^e, métro Convention/Vaugirard, coll. loue à l'année 2 pièces 25 m² meublé, 3^e étage avec ascenseur. Tél. 02 38 93 38 92

■ Corse du Sud, coll. loue mobile home, prox. plage. Printemps/été. Pleine nature. Tél. 06 72 87 53 24

■ Ile de Ré, loue jolie maison près port, plage, marché, pistes cyclables, proximité La Rochelle. Tél. 06 10 71 24 75

■ (66190) Collioure, coll. loue appt. 6 pers, 600 €/sem. Tél. 06 22 68 55 51

■ Venise, Florence, Rome centre, part. loue appts 2 à 6 pers. Tél. 04 73 33 55 95

■ (75018) Paris-Montmartre, à louer toutes périodes, 2 pièces agréable et calme, 5 min des métros, 65 €/nuit, 330 €/semaine TTC.

marielegall55@yahoo.fr. Tél. 06 74 57 11 58

■ (Lot) Vallée du Célé, loue gîte de juin à sept., 4 pers., 300 à 400 €/semaine. Tél. 07 86 27 92 73

